

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 04/2023
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

Maison de la sécurité publique au lieu-dit En Saussaz

**Réalisation du plan d'affectation et du concours
d'architecture**

**Demande d'un crédit d'investissement
de CHF 952'000.00**

**Séance de commission : mardis 27 juin (sans CoDir) et 22 août 2023 (avec CoDir) à
19h.00, en la salle du Comité de direction, rue du Lac 118, Clarens**

TABLE DES MATIERES

1.	PREAMBULE	3
2.	OBJET DU PREAVIS.....	5
3.	OBJECTIFS.....	5
4.	DESCRIPTION DU PROCESSUS DE CONCOURS	6
5.	DESCRIPTION DU PROCESSUS PLAN D'AFFECTION ET PROJET ROUTIER..	6
6.	PROCEDURE SUIVIE	7
7.	CONSULTATIONS ET PARTICIPATION.....	7
8.	PHASES DU PROJET ET CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION.....	8
9.	GESTION ET SUIVI DE PROJET	8
10.	DETAIL DES COUTS ET ASPECTS FINANCIERS	9
11.	CONCLUSION.....	10

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

L'Association de communes Sécurité Riviera (ASR) a aujourd'hui son siège opérationnel à Clarens, où elle loue des locaux à un propriétaire privé. Celui-ci a fait part de sa volonté, à terme, de ne plus reconduire le bail. En effet, il entend revaloriser sa parcelle, notamment par un projet de création de nouveaux logements.

Dans un premier temps, l'ASR a mené une réflexion sur le regroupement de l'essentiel des prestataires publics de la sécurité au niveau régional. Cette réflexion a démontré la pertinence de réunir sur un même site les services de police, SDIS, ambulance, protection civile, ainsi que le Ministère public et la Police cantonale.

Une telle réunion vise à améliorer l'efficacité de l'ASR, renforcer la sécurité publique et permettre une adaptabilité du dispositif face aux évolutions des bases légales à venir, notamment dans le domaine pénal. Il contribue également à réduire le nombre de sites de l'ASR avec une économie d'échelle importante, tant en termes d'entretien des locaux que de temps de déplacement entre les différents sites.

Le regroupement des services demeure toutefois partiel, puisque des postes de police urbains et des casernes SDIS décentralisées seront complémentaires à la nouvelle Maison de la sécurité publique. Cette vision novatrice est accueillie positivement par les Autorités cantonales et l'Etablissement cantonal d'assurance. Par ailleurs, ce projet pionnier inspire fortement d'autres régions suisses.

Sur cette base et en collaboration avec ses partenaires, l'ASR a estimé qu'une Maison de la sécurité publique nécessitait un bâtiment d'environ 9'000 m² de plancher, complété par un parking d'intervention d'environ 5'500 m², pour un total de 55'000 m³ (hors parking pour le personnel et les visiteurs).

Dans le cadre d'une première démarche, l'ASR a demandé au propriétaire du bâtiment actuel (sis sur la parcelle n° 1108 de la Commune de Montreux) d'évaluer la possibilité de maintenir l'ASR sur site, en intégrant le projet de Maison de la sécurité publique au programme immobilier en développement. Une étude de faisabilité a hélas démontré la non-compatibilité du programme ASR avec les attentes du propriétaire.

En parallèle, l'ASR a mené une étude multisite, afin d'identifier tous les terrains sur la Riviera présentant des conditions favorables pour accueillir le projet de Maison de la sécurité publique. Plusieurs critères ont été utilisés pour analyser les sites : surface du terrain (7'000 m² au minimum), exigences de sécurité (temps d'intervention, accès direct au réseau routier structurant), exigences de service (accessibilité en transports publics, proximité du milieu urbain) et exigences d'aménagement du territoire (réserves disponibles dans les zones à bâtir existantes, dangers naturels et risques d'accidents majeurs limités).

Cette étude a identifié le lieu-dit « En Saussaz ». Situé sur le territoire de la Commune de Montreux, il apparaît comme le seul site déjà colloqué en zone à bâtir qui serait susceptible de répondre à l'ensemble des exigences.

Il présente par ailleurs l'avantage d'être propriété de la Commune de Montreux, dans un secteur où sont présents d'autres équipements publics d'importance régionale : un complexe sportif et un centre d'enseignement postobligatoire (gymnase).

Dès lors, à la demande de la Municipalité de Montreux, l'ASR a mené une étude de faisabilité¹ sur le site d'En Saussaz, situé sur la parcelle n° 2019 de la Commune de Montreux. Cette étude a notamment vérifié la réalisabilité du projet en termes d'aménagement du territoire et de mobilité. Elle a également posé des exigences en matière de développement durable. Elle a finalement permis de répondre à satisfaction à une liste de questions posées par la Municipalité de Montreux.

A l'issue de cette étude de faisabilité, la Municipalité de Montreux a confirmé son accord de principe pour mettre le site précité à disposition, en vue d'accueillir la future Maison de la sécurité publique. En complément, l'Etat de Vaud, par sa Direction générale du territoire et du logement (DGTL), a procédé à un examen préliminaire portant sur le développement d'un plan d'affectation qui permette la réalisation du projet ; le résultat de cet examen a été positif.

Finalement, le 30 novembre 2022, un atelier participatif² réunissant environ 80 personnes (habitants, personnel ASR, partenaires et élus) a été organisé. Cet atelier a mis en évidence un consensus général sur le fait de réorganiser le dispositif de sécurité et de développer des synergies entre les différents acteurs de la sécurité. Il a montré des positions partagées sur la question de l'emplacement en périphérie des villes et dans un espace encore vert (même s'il est affecté en zone à bâtir) sans pour autant faire ressortir d'emplacement alternatif. L'atelier a finalement montré une préoccupation générale en lien avec les charges de trafic générées et l'insertion dans un réseau déjà très chargé aux heures de pointe et saturé lors des grandes affluences du Marché de Noël et du Montreux Jazz Festival.

Fort de ces différentes analyses, le Comité de direction de l'ASR est arrivé aux conclusions suivantes :

- Le dispositif de sécurité actuel fait face à des enjeux de vétusté des bâtiments et à la perte de son site principal de Clarens ;
- Une restructuration du dispositif est pertinente sur les plans fonctionnel et économique, avec le regroupement de l'essentiel des services de sécurité de la Riviera dans une Maison de la sécurité publique ;
- Le site de la Saussaz se trouve déjà en zone à bâtir et présente de bonnes conditions (sécurité, mobilité, aménagement du territoire) pour accueillir la Maison de la sécurité publique. Aucun autre site qui se trouve en zone à bâtir ne présente des conditions favorables ;
- Le site est propriété de la Commune de Montreux ;
- La Municipalité de Montreux est prête à mettre le site à disposition de l'ASR. L'Etat a rendu un examen préliminaire pour réaliser un plan d'affectation.

¹ [Rapports en lien avec l'étude de faisabilité \(urbanisme, mobilité et développement durable\).](#)

² [Compte-rendu de l'atelier participatif.](#)

Dès lors, le Comité de direction et la Direction de l'ASR projettent de réaliser de façon coordonnée un plan d'affectation et un concours d'architecture, afin de développer le projet.

Durant l'été 2023, l'ASR prévoit de collaborer avec un spécialiste du domaine pour affiner le programme architectural, en partenariat avec les équipes de l'ASR, de la Police cantonale, du Ministère public et de l'ECA. Cet affinage permettra de préciser les besoins en locaux, les synergies, les modules fonctionnels et leurs niveaux de sécurité, ainsi que la gestion des flux de personnes au sein des bâtiments.

2. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis porte sur la réalisation d'un plan d'affectation et d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une Maison de la sécurité publique sur la parcelle n° 2019 de la Commune de Montreux. Sont aussi prévues les études relatives aux aspects de mobilité, géologiques, énergétiques et environnementaux en lien avec ce projet.

3. OBJECTIFS

Le projet de Maison de la sécurité publique vise les objectifs suivants :

- Réunir sur un même site la majorité des services de l'ASR (hors postes de polices et casernes secondaires SDIS), ainsi que les antennes locales du Ministère public, de la Police cantonale et de l'ECA ;
- Intégrer au dispositif des éléments du programme qui pourraient être accessibles au public : p. ex. cafétéria-restaurant, dojo, espace de coworking, fitness, crèche, espaces extérieurs ;
- Développer un projet de bâtiment efficient, adaptable, durable et bien intégré dans son environnement paysager ;
- Réaménager le chemin des Cornaches et la route de Chailly au droit du site, pour assurer la bonne accessibilité au dispositif et la sécurité des déplacements.

En conséquence, il conviendra de vérifier les charges de trafic générées et le fonctionnement du giratoire de la Saussaz ; si nécessaire, proposer des modifications routières. Les changements apportés à l'aménagement du chemin des Cornaches et de la route de Chailly supposent la réalisation d'un projet routier. Le concours d'architecture et le plan d'affectation rendront nécessaire la réalisation d'analyses complémentaires spécialisées en matière de programmation, mobilité, environnement, géologie et énergie.

Les exigences découlant de la législation sur les marchés publics impliquent la mise en œuvre d'un concours d'architecture. La modification de l'affectation du sol (actuellement en partie en zone d'aménagements sportifs et en partie en zone de villas) nécessite l'adoption d'un plan d'affectation spécifique.

4. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE CONCOURS

Le processus de concours se déroulera conformément aux exigences contenues dans le Règlement SIA 142.

Le règlement du concours et le cahier des charges du programme seront élaborés par des professionnels, en coordination avec l'ASR, le Ministère public, la Police cantonale et l'ECA.

L'ASR propose de présenter le programme au Conseil intercommunal ASR et au Conseil communal de Montreux au moment de sa consolidation. Le processus de concours sera ouvert à tout architecte intéressé, qui devra s'associer avec un ingénieur en génie civil et un architecte paysagiste. L'ASR devra encore décider si la participation des candidats sera entièrement ouverte ou si elle fera l'objet d'une présélection.

Une commission d'experts vérifiera les projets en lien avec les différentes exigences et estimera leurs coûts de construction. Un jury sera constitué de membres professionnels indépendants et de représentants de l'Etat, de l'ASR et de la Commune de Montreux. Il désignera le projet lauréat et les projets primés.

Une démarche participative accompagnera le processus (concours et plan d'affectation) et désignera un ou deux représentants des citoyens, qui participeront à l'évaluation du concours.

Le lauréat du concours sera retenu pour élaborer le projet qui sera mis à l'enquête publique en vue d'obtenir le permis de construire. Un nouveau préavis sera présenté au Conseil intercommunal, une fois le projet lauréat désigné, afin de solliciter le crédit d'étude pour la préparation du dossier d'enquête publique.

5. DESCRIPTION DU PROCESSUS PLAN D'AFFECTION ET PROJET ROUTIER

Le processus relatif au plan d'affectation devra être conforme aux dispositions prévues par les articles 22 et suivants de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). L'urbaniste et les mandataires spécialisés vont poser les contraintes liées au site afin d'alimenter le cahier des charges du concours d'architecture.

Sur la base du projet lauréat, les mandataires établiront le projet de plan d'affectation (plan, règlement et rapport d'aménagement) accompagné d'un projet routier. Différents rapports spécifiques expliciteront les exigences en matière d'énergie, d'environnement et de mobilité.

Une démarche participative accompagnera le processus (plan d'affectation et concours).

L'élaboration du plan d'affectation est formellement de la compétence de la Commune de Montreux. La Commune va cependant déléguer la conduite du projet à l'ASR. Le projet sera transmis à l'Etat pour examen préalable. Il sera ensuite mis à l'enquête publique, soumis au Conseil communal de Montreux, pour adoption, et, finalement, au Département compétent, pour approbation. L'ASR prévoit de mettre simultanément à l'enquête publique le plan d'affectation et le permis de construire.

6. PROCEDURE SUIVIE

En tant que collectivité de droit public, l'ASR est soumise à la législation sur les marchés publics. Les mandats appréhendés dans le cadre du présent préavis sont tous situés au-dessous du seuil de CHF 150'000.00 prévu par l'annexe 2 de l'Accord intercantonal sur les marchés publics. Dès lors, l'ASR a opté pour la procédure de gré à gré.

Elle pourra ainsi interagir avec des mandataires connus et fiables, qui disposent d'une connaissance approfondie du contexte régional.

Pour élaborer le règlement du concours d'architecture et le cahier des charges du programme, l'ASR a pris contact avec l'Architecte cantonal. Cette démarche a notamment permis de faciliter la recherche d'un mandataire disposant des compétences pour mener à bien l'organisation du concours. Après quelques séances et différents échanges, l'ASR a choisi de travailler avec le bureau FRAR - Frei Rezakhanlou SA, architectes EPFL-SIA-FAS, à Lausanne.

En ce qui concerne le plan d'affectation, l'ASR entend poursuivre sa collaboration avec l'urbaniste qui a mené l'étude de faisabilité, Monsieur Alexandre Repetti, de la société Repetti Sàrl, à Montreux. Pour établir le projet routier, l'ASR a porté son choix sur le bureau d'ingénieurs en génie civil et géomètres Sollertia, à Corseaux.

Les études de mobilité ont été confiées à l'entreprise CITEC Ingénieurs Conseils, à Morges. Il est précisé que CITEC a d'ores et déjà été mandatée par la Commune de Montreux dans le cadre du projet en lien avec le réaménagement de la jonction autoroutière, de la route de Brent et du giratoire de la Saussaz. Ce mandataire pourra ainsi mieux appréhender l'ensemble des besoins.

Les thématiques en rapport avec l'environnement et l'énergie seront traitées avec l'appui de la société B+C Ingénieurs SA, à Montreux. Pour les aspects relatifs aux problématiques géologiques (sondages, risques de glissement) l'ASR pourra bénéficier de l'expertise de l'entreprise BEG SA – Géologie & Environnement, à Montreux.

7. CONSULTATIONS ET PARTICIPATION

Pour l'ASR, il est fondamental que le programme soit agréé par les Organes législatifs compétents, soit le Conseil intercommunal de l'ASR et le Conseil communal de Montreux. Ces Autorités devront par la suite prendre les décisions consécutives au choix du projet.

Dès lors, l'ASR propose de mener les consultations suivantes au moment de la finalisation du programme :

- Présentation du programme aux habitants de Chailly-Saussaz et discussion des points sensibles (intégration, aménagements extérieurs, locaux accessibles au public : cafétéria-restaurant, dojo, espace de coworking, fitness, crèche) et consolidation ;
- Présentation du programme au Conseil intercommunal de l'ASR et consolidation.
- Présentation du programme au Conseil communal de Montreux et consolidation.

L'ASR prévoit d'intégrer au jury des représentants de la Commune de Montreux, de l'ASR et de l'Etat, ainsi que d'associer un à deux représentants de l'association de quartier dans la commission technique qui sera chargée de l'évaluation des projets.

8. PHASES DU PROJET ET CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Les différentes phases du projet et le calendrier prévisionnel sont les suivants :

Quoi	Quand	Remarques
Début des processus	Novembre 2023	Séance de « Kick Off »
<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du règlement du concours, et du cahier des charges du programme ; - Prise en compte des contraintes liées à l'aménagement du territoire, à la mobilité et à l'environnement. 	Novembre 2023 - janvier 2024	
Consolidation du règlement du concours et du programme ; Avant-projet d'affectation et de projet routier	Février - mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier participatif ; - Séance avec le Conseil intercommunal de l'ASR ; - Séance avec le Conseil communal de Montreux.
Concours d'architecture	Avril - novembre 2024	
Annnonce du lauréat et préavis au Conseil intercommunal de l'ASR pour la réalisation du projet d'enquête sur la base du projet retenu	Décembre - janvier 2024	Séance d'information publique
Finalisation du plan d'affectation (y inclus études environnement, énergie, géologie, mobilité) et du projet routier	Février-avril 2025	
Examen préalable du plan d'affectation et du projet routier par les services de l'Etat	Mai-août 2025	
Préparation du dossier de demande de permis de construire	Février-octobre 2025	
Enquête publique	Décembre 2025	Séance d'information publique
Adoption par le Conseil communal	Mars 2026	
Approbation par le Département	Juillet 2026	

9. GESTION ET SUIVI DE PROJET

L'ASR propose de constituer une cellule de conduite du projet. Celle-ci sera composée du Directeur de l'ASR, du Président et du Vice-Président du Comité de direction de l'ASR. Pour les mandataires, le bureau d'urbanisme mandaté assurera la direction générale des travaux, en coordination avec l'architecte en charge du concours d'architecture. L'ASR prévoit des séances de suivi du projet avec les mandataires tous les deux mois environ.

10. DETAIL DES COÛTS ET ASPECTS FINANCIERS

Les coûts relatifs à l'organisation du concours et à la réalisation du plan d'affectation sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Ils tiennent compte des montants mentionnés dans les offres des mandataires et des coûts accessoires nécessaires.

Description	Coûts TTC (CHF)	
<u>Concours d'architecture</u>		
- Honoraires de l'architecte organisateur	125'200.00	
- Débours des membres du jury et des experts	144'400.00	
- Planche des prix et mentions	283'500.00	
- Frais d'organisation divers	39'500.00	
Total concours		592'600.00
<u>Plan urbanisme</u>		
- Projet de plan d'affectation et coordination générale	102'500.00	
- Suivi de la procédure de légalisation	32'000.00	
- Géomètre	2'000.00	
Total urbanisme		136'500.00
<u>Travaux de spécialistes</u>		
- Spécialiste en programmation architecturale	39'000.00	
- Spécialiste mobilité	2'100.00	
- Comptages routiers (tubes)	28'300.00	
- Ingénieur routier (projet routier)	57'600.00	
- Spécialiste environnement et énergie	2'700.00	
- Géologue (dangers de glissement)	6'800.00	
- Géologue (rapport sondages géotechniques)	15'700.00	
- Sondages	5'400.00	
- Relevé topographique		
Total spécialiste		157'600.00
<u>Divers</u>		
- Communication	20'000.00	
- Divers et imprévus (5%)	45'300.00	
Total Divers		65'300.00
TOTAL GENERAL		952'000.00

Selon le plan comptable pour les communes vaudoises et leurs entités (MCH2), bientôt utilisé par l'ASR, un crédit d'études pour l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif du patrimoine administratif peut être inscrit au bilan et amorti de trois manières différentes :

1. dès le premier franc dépensé, sur 10 ans ;
2. dès l'aboutissement des études financés par le crédit, également sur 10 ans ; ou
3. être amortis en même temps, et sur les mêmes durées, que le nouvel actif concerné par le crédit d'études.

L'option n°2 nous semble la plus appropriée pour ce crédit.

Il convient toutefois de noter que si le projet devait être abandonné définitivement, le montant devrait être immédiatement amorti.

Si l'ASR ne devait pas disposer de la trésorerie nécessaire, il est proposé de financer cette acquisition par l'emprunt, en prévoyant un amortissement sur une durée identique. Ce dernier induira une charge annuelle de CHF 95'200. Les intérêts, en se basant sur un taux technique de 2.45% (PostFinance en date du 28.04.2023) seront débités des comptes budgétaires 3223 « Intérêts des emprunts ». En temps opportun, le meilleur taux sera recherché sur le marché.

Année	Emprunt	Remboursement	Intérêts 2.45%
2025	952'000	95'200	23'324
2026	856'800	95'200	20'992
2027	761'600	95'200	18'659
2028	666'400	95'200	16'327
2029	571'200	95'200	13'994
2030	476'000	95'200	11'662
2031	380'800	95'200	9330
2032	285'600	95'200	6997
2033	190'400	95'200	4'665
2034	95'200	95'200	2'332
TOTAUX		952'200	128'282

11. CONCLUSION

En raison notamment de la vétusté de la plupart des locaux abritant les différents sites de l'ASR et du programme immobilier prévu par le propriétaire du bâtiment sis à la rue du Lac 118, à Clarens, il est nécessaire de poursuivre le développement du projet de la future Maison de la sécurité publique. Cette nouvelle infrastructure pourra également permettre la potentielle intégration de programmes spécifiques à la Commune de Montreux (crèche, infrastructures sportives, etc.) au profit de la population.

Non seulement ce projet stratégique ne prétérite en rien les évolutions du paysage sécuritaire vaudois et de son modèle de gouvernance, mais il ancre durablement ce dispositif-clé au niveau régional sur le territoire de la Riviera.

En étroite collaboration avec le réseau partenarial, dont les communes membres, le Comité de direction et la Direction de l'ASR s'engagent activement à rechercher les meilleures solutions possibles au niveau de la cohérence et de l'efficacité du dispositif régional, afin de maintenir des prestations sécuritaires de qualité au profit de la collectivité.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 04/2023

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

- D'autoriser le Comité de direction à organiser un concours d'architecture, à élaborer un projet de plan d'affectation et un projet routier, ainsi que confier les différentes démarches à des spécialistes sur la base des offres ci-jointes ;
- De lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 952'000.00 au maximum pour la réalisation des tâches susmentionnées ;
- D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans ;
- D'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et conventions en rapport avec cet investissement.

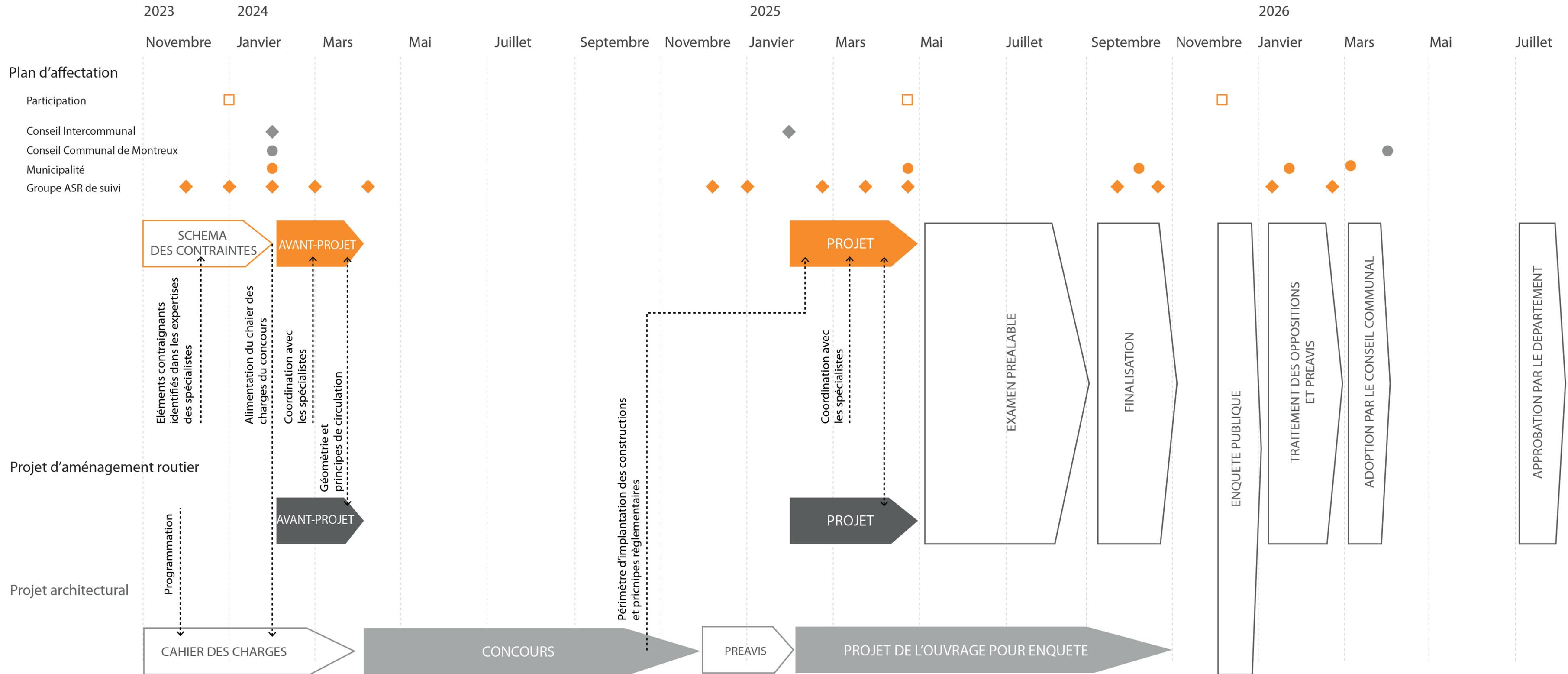
Ainsi adopté le 4 mai 2023

COMITE DE DIRECTION

Le Président		Le Secrétaire
 Bernard Degex		 Frédéric Pilloud

Annexes :

- Planification générale
- Offre du Bureau Repetti Sàrl du 31 mars 2023
- Offre du Bureau Frei Rezakhanlou SA du 31 mars 2023
- Budget du concours du Bureau Frei Rezakhanlou SA du 31 mars 2023
- Offres de B + C Ingénieurs SA du 21 octobre 2022 et du 29 mars 2023
- Offres de BEG SA du 24 octobre 2022 et du 27 mars 2023
- Offre de Citec Ingénieurs Conseils du 28 mars 2023
- Offre de Sollertia du 24 octobre 2022



Plan d'affectation En Saussaz – Maison de la sécurité publique

Association Sécurité Riviera (ASR)

Commune de Montreux

Offre de prestations

31 mars 2023

Pour traiter :

Repetti sàrl, Rue Industrielle 16, 1820 Montreux

021 961 1356, info@repetti.ch



Résumé de l'offre

No d'offre	23.011
Prestations	Réalisation du plan d'affectation « En Saussaz » Parcelle 2019 à Montreux
Maître d'ouvrage	Association Sécurité Riviera (ASR) Rue du Lac 118, 1815 Clarens
Soumissionnaire	Repetti sàrl Rue Industrielle 16, 1820 Montreux

1. Cadre et objectifs

Contexte

L'Association sécurité Riviera (ASR) a aujourd'hui son siège à Clarens. Le propriétaire du site, la Société immobilière Rue du Lac 118 SA, a informé l'ASR de sa volonté de ne pas renouveler le bail qui est arrivé à échéance. Le propriétaire a le projet de revaloriser sa parcelle.

L'ASR cherche donc un nouveau site. Elle souhaite profiter de ce déménagement pour réunir l'ensemble des services de sécurité publique de la Riviera : Police Riviera, Ambulance, SDIS, Protection civile, Services généraux ainsi que plusieurs partenaires externes à l'ASR comme le Ministère public ou la police cantonale, tout en conservant des services décentralisés de proximité. Cette stratégie, adoptée en Comité de direction en 2018, a été présentée aux Communes membres en 2019, avec plusieurs variantes. Les Municipalités des communes membres soutiennent le projet de créer une nouvelle Maison de la sécurité publique.

Les règles de l'aménagement du territoire imposent à l'ASR de trouver un site déjà en zone à bâtir, ou à défaut de démontrer l'absence de possibilité pour accueillir le nouveau site dans les zones à bâtir existantes. Pour ce faire, l'ASR a analysé l'ensemble des localisations plausibles pour l'implantation de la maison de la sécurité en zone à bâtir. Sur cette base, l'ASR a retenu le site en Saussaz à Montreux qui présente une situation idéale au niveau des distances d'intervention, qui permet une bonne intégration avec le contexte environnant et qui favorise une importante synergie avec les infrastructures sportives à proximité.

En octobre 2020, une note a été remise à la Municipalité de Montreux par l'ASR, évaluant la faisabilité d'un plan d'affectation pour la nouvelle maison de la sécurité publique sur la parcelle n° 2019 « En Saussaz ». Cette note présentait le contexte, le programme attendu, les localisations étudiées dans l'étude multisite, l'affectation du site et une première évaluation de la faisabilité du site. A titre illustratif, quelques esquisses avaient été réalisées pour démontrer que l'ensemble du programme prévu pouvait s'implanter sur le site « En Saussaz ».

Sur la base de cette première évaluation et fonction du contexte particulier de l'aménagement du territoire communal, la Municipalité de Montreux a proposé de vérifier l'entrée en matière de l'Etat pour un projet de plan d'affectation « En Saussaz ». La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a analysé la situation et confirmé au début juillet 2021 qu'il est, sur le principe, possible de réaliser un plan d'affectation communal sur ce secteur pour une maison de la sécurité publique.

Le 2 septembre 2021, l'ASR et la Commune de Montreux ont estimé que les conditions étaient remplies pour réaliser une étude de faisabilité. Le cahier des charges de cette étude a été convenu entre l'ASR et la Municipalité de Montreux. Celle-ci s'est achevée avec la tenue de l'atelier participatif du 30 novembre 2022. Le projet de Maison de la sécurité publique présente une très bonne faisabilité sur le site de la Saussaz.

Caractéristiques du site

L'étude de faisabilité a mis en évidence que le site En Saussaz est pertinent pour l'implantation de la nouvelle maison de la sécurité publique. Celui-ci est l'unique réserve en zone à bâtir qui présente des conditions favorables pour accueillir un tel équipement. Le site se situe au centre du périmètre d'intervention de l'ASR, permettant d'accéder rapidement à l'ensemble des centres urbains et secondaires. Il se situe dans un secteur dédié aux équipements publics régionaux, avec un potentiel intéressant de synergies.

La topographie du site permet de proposer une implantation avec une partie souterraine destinée au stationnement. Dès lors, le développement des volumes en surface reste modeste et permet de n'accueillir que les espaces de bureaux et services. L'étude de faisabilité a mis en évidence qu'une attention particulière devra être portée à l'intégration des futurs volumes dans le contexte proche et lointain notamment leur hauteur et leur expression architecturale. Différentes variantes d'implantation ont été esquissées montrant la possibilité de s'inscrire dans le site. L'intégration passera également par la qualité de traitement des espaces extérieurs et de leur usage potentiel comme espace de délasserment et d'activités sportives.

L'étude de faisabilité recommande une accessibilité au site par le chemin des Cornaches qui permet de différencier les accès (entrée et sortie) des différents types de véhicules au parking souterrain et ainsi permettre le départ rapide en intervention et assurer la sécurité de l'ensemble des usagers. Pour ce faire, le chemin des Cornaches devra être élargi et l'accès sur la route de Saussaz adapté.

L'étude de faisabilité a également vérifié l'intégration de l'augmentation des flux de trafic dans le dispositif régional. Les mesures de réaménagement pour la mobilité, notamment du giratoire de la Saussaz, sont en cours d'étude par la Commune et l'OFROU et seront éventuellement nécessaires pour assurer la bonne fluidité du trafic, avec ou sans maison de la sécurité publique

L'étude démontre finalement que le projet a le potentiel pour répondre à des standards élevés en matière d'énergie et de durabilité. Elle a mis en évidence les principaux leviers d'action pour atteindre ces standards.

Objectifs

Dès lors, l'objectif du présent mandat est d'élaborer un plan d'affectation pour la parcelle n° 2019, avec les objectifs spécifiques suivants :

- Affecter le périmètre à de la zone affectée à des besoins publics 15 LAT ;
- Fixer les surfaces de plancher et volumétries dévolues à l'exploitation de la Maison de la sécurité publique, y inclus le stationnement intervention et personnel de façon à garantir un fonctionnement optimal ;
- Proposer des dispositions règlementaires permettant la bonne intégration des nouvelles constructions et installations dans l'espace bâti et dans le contexte environnant ;
- Intégrer les enjeux mobilité, environnement et énergie au projet.

En complément, l'urbaniste est chargé d'assurer la coordination générale des travaux, en appui de l'ASR : concours d'architecture, programmation, projet routier, divers spécialistes.



Périmètre du futur Plan d'affectation

Démarches liées

Pour assurer l'accès à la Maison de la sécurité publique de manière sécurisée pour l'ensemble des utilisateurs notamment lors des départs en intervention, un projet routier doit être réalisé pour le chemin des Cornaches, la route de Chailly et leur intersection. Celui-ci sera coordonné à la procédure de plan d'affectation.

De plus, l'Association Sécurité Riviera va élaborer en parallèle au plan d'affectation, une procédure de concours d'architecture. Il sera demandé à l'urbaniste et aux spécialistes d'identifier l'ensemble des contraintes liées à l'aménagement du territoire, à la mobilité et à l'environnement, afin d'alimenter le cahier des charges du concours.

2. Méthode

L'approche proposée est structurée en quatre étapes, chaque étape fixant le cadre d'intervention pour l'étape suivante. Par ailleurs, l'examen préliminaire a été réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité. La Commune de Montreux a reçu à un retour positif de la part du Canton le 20 juin 2022.

Etape I : Schéma des contraintes et atelier participatif

Afin d'alimenter le cahier des charges de la mise en concurrence pour le projet architectural, la première étape consiste à clarifier les principales contraintes dans un schéma avant le début du concours d'architecture. Le projet de plan d'affectation étant développé en parallèle au concours d'architecture, les principales mesures à mettre en place sont :

- **Préciser le cadre programmatique** notamment les exigences en matière d'accès, aménagements extérieurs, éléments programmatiques ouverts au public programmation, en tenant compte des contraintes du site et des échanges préalables entre l'ASR et la Commune.
- **Elaborer un schéma des contraintes**, qui traite des principales réponses à donner à l'ensemble des contraintes. Il sera rendu avec une note de synthèse présentant l'ensemble. Il pourra être mis en annexe au cahier des charges du concours d'architecture.
- **Assurer la coordination avec les spécialistes environnement, énergie, géologie, mobilité** et intégration des premiers éléments contraignants au schéma des contraintes.
- **Atelier participatif**, notamment consolidation du programme la désignation d'un ou des représentants de citoyen comme experts de concours.

S'agissant d'un programme stratégique, il apparaît important d'intégrer une participation citoyenne aux spécialistes du concours d'architecture. Il est proposé de réunir les citoyens concernés par le projet (population, société de développement, association, usagers) lors d'un atelier participatif. L'objectif de cet atelier est de présenter l'avancement du projet, faire réagir les participants sur le programme, notamment sur les questions d'intégration des bâtiments, des locaux ouverts au publics (restaurant, crèche, dojo, fitness) et des aménagements extérieurs. Les participants seront également appelés à désigner un ou des représentants qui seront ensuite invités à évaluer les projets comme spécialistes.

L'intégration de représentant de la population dans la démarche du concours a pour avantage de permettre la prise en compte des usagers de l'espace public dans les discussions et le processus de décision, faisant valoir une expertise complémentaire à celle usuellement rencontrée. Elle est particulièrement précieuse de par leurs connaissances et sensibilités « terrain ».

Le programme sera également soumis au Conseil intercommunal de l'ASR et au Conseil communal de Montreux pour consolidation et validation avant le début du concours.

Prestations prévues :

- Production du schéma des contraintes.
- Coordination avec les procédures de concours d'architecture et de projet d'aménagement routier, ainsi qu'avec les spécialistes programmation, environnement, énergie, mobilité, géologie.
- Organisation de l'atelier participatif.
- 4 séances du groupe ASR de suivi du projet.
- 1 séance avec la Municipalité de Montreux.
- 1 séance avec le Conseil Communal de Montreux.
- 1 séance avec le Conseil Intercommunal.

Etape II : Avant-projet

L'avant-projet devra préciser les orientations en matière d'affectation et identifier les principales dispositions réglementaires en matière de police des constructions, garantie de la disponibilité foncière, ouverture du site au public, intégration de cheminements piétons et vélos publics, transcription des dispositions liées à la protection de l'environnement (bruit, énergie, géologie). Certains aspects seront traités en coordination avec les services de l'Etat et/ou nécessiteront l'intervention de spécialistes : mobilité, bruit et air, énergie, etc.

- **Préciser les orientations urbanistiques** avec une version provisoire du plan d'affectation sera produite sur la base des travaux préliminaires. Elle proposera une première version du plan et des principales dispositions réglementaires. Elle comprendra des périmètres d'évolution des constructions, la répartition des affectations, les principes de réglementation des constructions, les principes d'aménagements extérieurs, etc.
- **Assurer la coordination avec les études spécialisées** mobilité, environnement, bruit, géologie afin que les spécialistes étudient les aspects spécifiques à leurs domaines respectifs et clarifient les contraintes principales pour le site.
- **Assurer la coordination avec le mandataire chargé du projet d'aménagement routier** et intégration des géométries de chaussée à l'avant-projet.

Prestations prévues :

- Elaboration de l'avant-projet.
- Coordination avec les spécialistes pour certains domaines spécifiques.
- 3 séances du groupe ASR de suivi du projet.

Expertises

Au vu de la nature du projet et des éléments naturels présents sur le site, différents travaux spécialisés sont à prévoir, mais ne font pas partie de la présente offre :

Etude mobilité

Une étude de mobilité devra vérifier l'accessibilité au site en matière de trafic routier, de transports publics, de mobilité douce et de loisirs. L'étude devra préciser le besoin en places de stationnement, ainsi que les charges de trafic supplémentaires générées. Elle devra vérifier que le réseau local permet d'accueillir l'augmentation des charges de trafic. Elle devra proposer des accès sécurisés au site, que ce soit en véhicule individuel, depuis les transports publics, en mobilité douce ou depuis les équipements touristiques voisins. Elle devra finalement proposer des mesures visant à maîtriser les charges de trafic et favoriser les déplacements en transports publics ou en mobilité douce, pour les habitants comme pour le personnel. Ces éléments seront ensuite intégrés au plan d'affectation.

Etude environnement

Le projet est exposé à un bruit routier d'environ 65 dB, soit la limite admise par l'OPB pour l'exposition au bruit de locaux sensibles (habitations, bureaux). Une étude devra préciser l'exposition au bruit et proposer au besoin des mesures simples de programmation (implantation des locaux sensibles) ou constructives pour assurer le confort des habitants et usagers du site, ainsi que pour satisfaire aux exigences légales.

L'augmentation de la charge de trafic entrainera par ailleurs une augmentation du bruit et des émissions polluantes. L'étude devra également démontrer que les valeurs limites d'immission et d'exposition au bruit seront respectées avec le projet. Au besoin, elle proposera des mesures supplémentaires pour limiter le bruit et les émissions polluantes.

Une étude ruissèlement sera nécessaire, en raison d'un risque résiduel sur la route de Chailly.

Une étude géologique est nécessaire, en raison d'un risque de glissement de terrain superficiel sur la partie amont de la parcelle.

Energie

Dans les périmètres de centre, les plans d'affectation doivent obligatoirement être accompagnés d'une planification énergétique.

Projet routier

Le projet d'affectation sera coordonné avec un projet de réaménagement routier du chemin des Cornanches et de la route de Chailly au droit du site.

Géomètre

Authentification de la base cadastrale et production des fichiers Interlis.

Etape III : Projet

La troisième étape consiste à produire l'ensemble des documents en vue de l'examen préalable, sur la base de l'avant-projet consolidé.

- **Projet de plan d'affectation** : Les mandataires vont produire le plan d'affectation, le règlement et rédiger le rapport d'aménagement (47 OAT), sur la base de l'avant-projet d'affectation et du projet lauréat du concours.
- **Assurer la coordination avec le mandataire chargé du projet d'aménagement routier** et adaptation si nécessaire du projet de plan d'affectation. Le projet de plan d'affectation et le projet d'aménagement routier sont déposés simultanément pour l'examen préalable.
- **Coordination avec les études spécialisées** : Les spécialistes produisent les rapports spécifiques à leurs domaines respectifs. Le mandataire va se coordonner avec les spécialistes mobilité, environnement, énergie, géologie pour intégrer certains éléments au plan ou au règlement. Il va également demander au géomètre de préparer les éléments nécessaires au projet.
- **Séance d'information participative** : Séance de présentation du projet de plan d'affectation, sur la base du projet lauréat du concours d'architecture.
- **Consolidation avec l'ASR et la Commune** afin de s'assurer l'adéquation entre le plan d'affectation, le règlement et les intentions architecturales et urbanistiques.
- **Validation** par la Municipalité et envoi pour l'examen préalable aux services de l'Etat (selon art. 56 LATC).
- **Finalisation du projet** en fonction du retour de l'Etat, en vue de sa mise à l'enquête publique.

Prestations prévues :

- Elaboration du plan et du règlement, du rapport d'aménagement (47 OAT) et de ses annexes.
- Coordination avec le spécialiste du projet d'aménagement routier.
- Coordination avec les spécialistes pour certains domaines spécifiques.
- Coordination avec le Maître d'ouvrage et la Commune.
- 3 séances du groupe ASR de suivi du projet.
- 1 séance d'information participative.
- 1 séance avec la Municipalité de Montreux.

Etape IV : Légalisation

La dernière étape correspond à la procédure de légalisation du plan d'affectation.

- **Enquête publique** : En premier lieu, le projet sera soumis à l'enquête publique par la Municipalité. Une séance d'information sera organisée au début de l'enquête publique. Le mandataire assurera la présentation technique du projet à cette occasion. A l'issue de l'enquête publique, la Municipalité analysera les éventuelles oppositions et rencontrera les opposants au travers de séances de conciliation. La Municipalité et l'ASR auront alors la possibilité d'apporter des modifications au projet après avoir entendu les opposants, les modifications importantes nécessitant une enquête publique complémentaire.
- **Préavis au Conseil communal** : Une fois les éventuelles oppositions traitées, la Municipalité présentera un préavis au Conseil communal pour adopter le plan et lever les éventuelles oppositions. Il est attendu que le mandataire contribue à la rédaction du préavis municipal, puis présente le projet lors d'une séance de la commission du Conseil communal et éventuellement au Conseil communal.
- **Approbation finale** : Le plan adopté sera transmis au Département pour approbation et ouverture des voies de recours, avant sa mise en vigueur. Il est en général attendu que le mandataire se charge de l'élaboration des fichiers informatiques NORMAT et de la coordination de ces travaux.

Prestations prévues :

- Production du dossier d'enquête publique.
- Production du dossier d'approbation.
- 1 séance d'information publique.
- 4 séances du groupe ASR de suivi du projet.
- Séances de conciliation avec les éventuels opposants.
- Contribution au projet de préavis.
- 2 séances avec le Conseil communal et ses commissions.
- 3 séances avec la Municipalité de Montreux.

3. Organisation du mandat

Organisation

La Municipalité est l'autorité chargée de l'élaboration des plans d'affectation. Pour la maison de la sécurité publique, la Municipalité a demandé à l'ASR d'établir le projet. Un groupe ASR de suivi du projet est constitué, qui assurera le pilotage des travaux. A plusieurs reprises, le projet est présenté à la Municipalité de Montreux.

Les séances du groupe ASR de suivi du projet se tiendront en présence du mandataire urbaniste qui assure la coordination technique des travaux. L'architecte en charge de l'organisation du concours d'architecture et les spécialistes pourront au besoin être associés à tout ou partie de ces séances.

Le Conseil communal de Montreux est l'autorité d'adoption du plan d'affectation.

L'urbaniste mandataire est chargé de l'exécution des travaux. Il conduit les travaux d'urbanisme et assure la coordination avec les différents spécialistes impliqués (spécialiste mobilité, spécialiste environnement, spécialiste énergie, spécialiste géologie, géomètre) ainsi qu'avec le mandataire chargé de l'élaboration du projet d'aménagement routier. Il se coordonne avec le mandataire en charge de l'organisation du concours d'architecture.

Mandataire

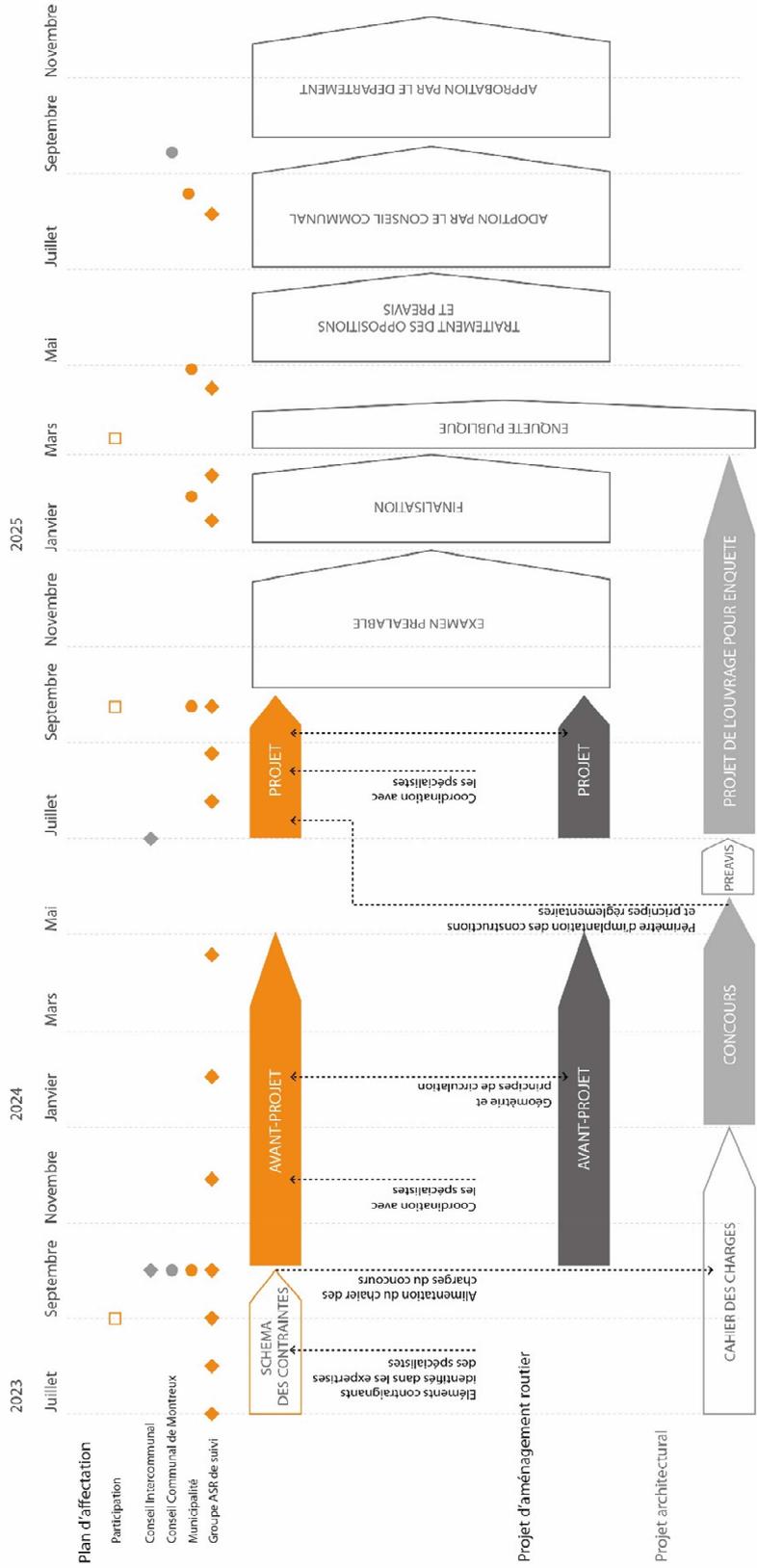
Le mandataire proposé est le bureau d'urbanisme Repetti sàrl à Montreux. Repetti sàrl est un bureau d'urbanisme actif principalement dans le Canton de Vaud. Le bureau travaille régulièrement avec des communes de l'est vaudois et bénéficie d'une excellente connaissance des procédures vaudoises. Ainsi Repetti sàrl a été mandaté pour plusieurs plans d'affectations cantonaux (PAC Hôpital Riviera Chablais, PAC Lavaux, PAC Gymnase Aigle), ainsi que pour différents projets cantonaux stratégiques (révision de la géodonnée des surfaces d'assollement, monitoring du Plan directeur cantonal, production du questionnaire d'examen préliminaire, Projet d'agglomération du Chablais). Le bureau a l'habitude de réaliser des plans d'affectation spéciaux.

Pour l'élaboration du plan d'affectation, Dr Alexandre Repetti, ingénieur EPFL et aménagiste REG A & FSU va fonctionner comme chef de projet. Il a une expérience reconnue dans le domaine de l'aménagement du territoire et dans la gestion de projet. Il a une très bonne connaissance des procédures de l'aménagement du territoire et en particulier de l'ensemble des nouvelles dispositions légales. Il a également une relation de confiance établie de longue date avec les services de l'Etat.

Anaïs Seigneur, architecte HES-SO et urbaniste, sera en charge des travaux technique. Elle est au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine de l'aménagement du territoire dans l'Est vaudois et de l'architecture. Elle a en particulier développé une expertise dans le domaine de la densification mesurée des tissus bâtis.

Les autres ressources du bureau interviendront pour les aspects techniques.

Calendrier prévisionnel de réalisation



Le calendrier tient compte de la coordination avec les travaux spécialisés. Les études de mobilité, environnement, et bruit seront réalisées pendant l'avant-projet et le projet. Elles fixeront les éventuelles mesures à intégrer au plan d'affectation. Ces travaux ne sont pas intégrés à la présente offre de prestations.

Le calendrier tient également compte des phases de procédure :

- Examen préalable au sens de l'art. 37 LATC, d'une durée de 3 à 4 mois.
- Enquête publique au sens de l'art. 38 LATC, d'une durée de 1 mois.
- Adoption par le Conseil communal, puis approbation par le Département au sens des art. 42 et 43 LATC.

4. Devis

	<i>Cat. KBOB</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	
	<i>Tarif</i>	<i>182</i>	<i>157</i>	<i>133</i>	
I. Schéma des contraintes			heures		coût
cadre programmatique			16		2'512
schéma des contraintes			12	40	7'204
coordination avec les spécialistes			16	32	6'768
atelier participatif		4	8	60	9'964
séances		21		16	5'950
					Sous-total 32'398
II. Avant-projet					
Orientations urbanistiques			16	60	10'492
Coordination avec les spécialistes			4	16	2'756
Coordination avec le projet routier			8	16	3'384
séances		9		12	3'234
					Sous-total 19'866
III. Projet					
Plan d'affectation			20	120	19'100
Coordination avec le projet routier			4	16	2'756
Coordination avec les spécialistes			8	20	3'916
Séance d'information participative		4		40	6'048
Consolidation et finalisation			8	60	9'236
Séances		12		12	3'780
					Sous-total 25'736
IV. Légalisation					
Enquête publique			4	24	3'820
Préavis au Conseil communal			8	32	5'512
Approbation				24	3'192
Traitement des oppositions		20		40	8'960
Séance d'information publique		4		8	1'792
Séances		27		16	7'042
					Sous-total 26'498
					Rabais - 6'371
					Frais 3% 3'823
					total ht 124'870
					tva 9'615
					total TTC 134'485

Conditions générales

Le temps nécessaire à la réalisation des travaux a été estimé selon l'expérience du mandataire sur la base des exigences actuelles des services de l'Etat en matière de plans d'affectation et de notre expérience de projets

comparables. Les prestations ainsi que le nombre de séances prévues avec la Municipalité sont précisées dans l'offre.

Les tarifs horaires sont établis sur la base des recommandations KBOB, à 182.- en catégorie B et 157.- en catégorie C. Si des séances ou prestations supplémentaires sont demandées par le mandant, elles seront facturées en sus à ces tarifs.

Etant donné la passation directe du marché, une réduction de 5% est offerte sur les honoraires.

La facturation est trimestrielle, payable à 30 jours net, sur la base de listes de décomptes d'heures des personnes affectées. Le mandataire informera le Maître d'ouvrage de toute séance ou prestation supplémentaire. Cas échéant les prestations supplémentaires feront l'objet d'un accord du maître d'ouvrage avant d'être réalisées.

Les documents sont livrés sous format informatique .pdf et papier. Les dossiers destinés à l'enquête publique et à l'approbation seront livrés au format papier dans le nombre d'exemplaires nécessaires pour l'envoi au Département. Les frais sont facturés en sus, sur une base forfaitaire équivalente à 3% du montant des honoraires.

Pour les questions non traitées explicitement par le cahier des charges ou la présente offre, les conditions générales de la SIA s'appliquent (règlement SIA 112).

L'offre est valable 6 mois.

Montreux, le 31 mars 2023,



Alexandre Repetti

Repetti sàrl

Offre d'honoraires d'architecte pour l'organisation technique du concours d'architectureConcours de projets à un degré en procédure **sélective**

Description des prestations	Total heures	Remarques
1 Prestations préalables à l'organisation du concours	102	
1.1 Etudes et compilation des données existantes		
Lecture et analyse des données existantes (études, plans, programme, rapports tech.)	32	
Recherche doc graphiques (plan cadastral, plan arborisation, plans historiques, photos a	10	
Mise à disposition de relevés des bâtiments existants et DE leurs plans informatisés		<i>Par MO</i>
Recherche complémentaire des règlements applicables au périmètre	5	
Visite du site, photographies	5	
Etude de faisabilité réglementaire (règlement construction, servitudes)		<i>Déjà effectué par étude de faisabilité</i>
Etude de faisabilité programmatique (estimation surfaces et volumes)		<i>Déjà effectué par étude de faisabilité</i>
Etude de faisabilité financière (vérification ratios surfaces/coût)		<i>Déjà effectué par étude de faisabilité</i>
Commande / coordination d'études manquantes (géotechnique, bruit, mobilité, énergie)		<i>A voir, selon existant, peut-être plus élevé</i>
Assemblage informatique et extrapolation courbes de niveaux pour plan de situation	10	
1.2 Programmation		
Assistance au MO pour coordination et intégration du programme du concours de projet	25	<i>Fait l'objet d'une offre distincte</i>
1.3 Séances phase 1		
Présentations et discussions avec maître de l'ouvrage, mandataires, autorités	15	<i>séances</i>
2 Préparation du concours	345	
2.1 Gestion (planning et coûts)		
Planning du déroulement du concours	10	
Gestion financière du concours: budget et contrôle des factures	10	<i>Partiellement par MO</i>
Demandes / coordination offres des mandataires extérieurs et spécialistes-conseils	10	<i>A voir, si des spécialistes sont souhaités</i>
Demandes d'offres / coordination d'un photographe pour maquettes	10	
2.2 Cahier des charges (Présélection, Règlement et Programme du concours)		
Conseils pour la composition jury et des experts, contacts, correspondance	5	<i>En collaboration avec MO</i>
Rédaction du cahier de présélection	30	
Rédaction du règlement	45	
Rédaction du programme	50	
Démarches pour approbation du cahier des charges auprès du MO et membres du jury	20	
Démarches pour obtention de la certification par la commission SIA 142	20	
2.3 Préparation des documents et supports pour concurrents		
Préparation du plan pour maquette, coordination avec maquettiste pour fonds maquette	10	
Préparation des fonds graphiques remis aux concurrents (plan de situation)	15	
Préparation et compilation des annexes remises aux concurrents	20	
Publication du concours sur la plate-forme SIMAP et la feuille officielle FAO	10	
Gestion des inscriptions / finances d'inscription / envoi des bons de maquette	40	
2.4 Réponses aux questions		
Compilation questions / formulation réponses, distribution au jury, publication SIMAP	20	
2.5 Séances phase 2		
Séance du jury pour approbation du cahier des charges et visite du site	10	
Présentations et discussions avec maître de l'ouvrage, mandataires, autorités	10	<i>séances</i>

Offre d'honoraires d'architecte pour l'organisation technique du concours d'architectureConcours de projets à un degré en procédure **sélective**

Description des prestations	Total heures	Remarques
3 Préparation du jugement	190	
3 Réception et examen des dossiers de présélection		
Réception des dossiers, contrôle de recevabilité (date, documents) (0.3 h x 60 dossiers)	20	<i>Estimation basée sur 60 dossiers de candidature</i>
Etablissement PV, critères évaluation et grille (0.6 h x 60 dossiers)	35	<i>Estimation basée sur 60 dossiers de candidature</i>
Notes de séance du jury pour la présélection (1 jour de jury)	10	
Coordination de l'annonce résultats de la présélection aux candidats	10	<i>En collaboration avec MO</i>
3.1 Réception et examen des projets rendus		
Préparation grille de contrôle technique (fiches types par projet)	15	
Réception des projets, contrôle de recevabilité (date, anonymat, documents)	10	<i>Estimation basée sur 15 projets rendus</i>
Contrôle technique: respect des règlements, limites, gabarits (0.7 h x 15 projets)	10	<i>Estimation basée sur 15 projets rendus</i>
Transmission des documents aux experts et coordination des rapports	20	
Réception des maquettes, intendance et contrôle de recevabilité (date, anonymat)	10	
Rapport du contrôle technique, support pour sessions du jury (fiches projets, 0.7h x 15)	10	<i>Estimation basée sur 15 projets rendus</i>
Contrôle technique: respect du programme, surfaces, volumes (2h x 15 projets)	30	<i>Estimation basée sur 15 projets rendus</i>
3.2 Organisation logistique du jugement (3 journées de jury)		
Réservation et location d'une salle pour la durée du jury et de l'exposition (supervision)	2	<i>Par MO</i>
Réservation des panneaux d'affichage pour le jugement (supervision)	4	<i>Par MO</i>
Préparation salle: mise en place panneaux, affichage, maquettes (0.25h x 15 x 2 pers.)	4	<i>Par MO</i>
Coordination pour l'organisation des repas du jury		<i>Par MO</i>
4 Jugement du concours	173	
4.1 Participation au jury en tant qu'organisateur		
Notes des séances du jury + intendance (3 jours de jury)	24	<i>Estimation basée sur 15 projets rendus</i>
Rédaction du PV des séances du jury	10	
4.2 Rapport du jury		
Mise à niveau des critiques des projets rédigés par les membres du jury	24	
Rédaction et composition du rapport du jury (critiques des projets par membres du jury)	50	<i>Estimation basée sur 15 projets rendus</i>
Coordination photographe (maquette)	10	
Coordination graphiste (mise en page du rapport)	20	
Contrôle final, fichier pour reproduction	10	
Envoi des rapports du jury aux concurrents et aux membres du jury		<i>Par MO</i>
4.3 Exposition finale		
Coordination de l'exposition finale, catering vernissage par MO	5	<i>Partiellement par MO</i>
Documentation pour presse locale, conférence de presse	10	
Intendance pour durée de l'exposition (env. 10 jours: p.ex. 16.30-19.30)		<i>Par MO</i>
Désaffichage / Rangement de l'exposition (0.3 x 15)		<i>Par MO</i>
Elimination des maquettes et des plans non repris par les concurrents		<i>Par MO</i>
4.4 Bouclement		
Administration divers, coût final, coordination avec secrétariat du MO	10	
5 Divers	20	
Divers et imprévus	20	
Nombre d'heures estimées	830	
Tarif horaire moyen HT	140	
Coût total estimé HT	116 200	
TVA 7,70%	8 947	
Coût total estimé TTC	125 147	

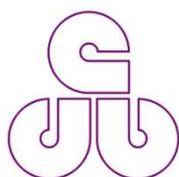
Frais inclus: déplacements

Frais en sus: reproduction des cahiers pour le jury et du rapport final du jury (inclus dans budget concours)

Validité de l'offre: 6 mois

BUDGET POUR LE CONCOURS D'ARCHITECTURE

Procédure selective à un degré		Estimation mars 2023			
Description	Quantité	Prix unitaire	Total	Total	Remarques
1 DOCUMENTS				15 550	
1.1 Règlement / programme du concours					
Tirages provisoires (NB / couleur)	1000	0,50	500		25 exemplaires de 40 pages pour membres du jury
Tirages définitifs et reliure (pour le jury)	25	20	500		
1.2 Plans					
Impressions plans (formats A0 118.8x84)	10	40	400		Impression de plans pour le jury (situation, bâtiments, photos)
Tirages concurrents	0	0	0		Les plans pour les concurrents sont à télécharger
1.3 Maquettes					
Confection maquettes (par atelier de maquettes)	15	480	7 200		Estimation pour 15 fonds de maquettes 1/500
1.4 Rapports, divers					
Rapport technique préalable	900	0,50	450		2x A4 pour 15 projets en 30 exemplaires
Tirage couleurs et reliures du rapport du jury	250	20	5 000		250 exemplaires pour participants, membres du jury et MO
Cartons d'invitation	500	2	1 000		
Divers (poste, débours, petit matériel, punaises..)	1	500	500		
2 HONORAIRES				250 200	
2.1 Organisation du concours par architecte	1	116 200	116 200		
2.2 Etude géotechnique	1	0	0		BEG / compris dans budget "Spécialistes"
2.3 Etude durabilité	1	0	0		Etude de faisabilité (Enoki) / prise en compte dans budget "PA"
2.4 Etude mobilité (circulation, accès)	1	0	0		Etude de faisabilité (Citec) / compris dans budget "Spécialistes"
2.5 Etude urbanistique	1	0	0		Repetti / compris dans budget "Urbanisme"
2.6 Etude dangers naturels + hydrologique	1	0	0		BEG / compris dans budget "Spécialistes"
2.7 Etude aménagement routier	1	0	0		Sollertia / compris dans budget "Spécialistes"
2.8 Etude concept énergétique, bruit, pollution, hydrolo	1	0	0		B+C Ingénieurs / compris dans budget "Spécialistes"
2.9 Etude géomètre	1	0	0		B+C Ingénieurs / compris dans budget "Urbanisme"
2.10 Jury (4 j x 8 pers.)	32	2 000	64 000		Les autres membres du jury sont supposés salariés
2.11 Réception des projets et des maquettes	1	0	0		Par le MO
2.12 Notaire (respect de l'anonymat)	1	0	0		Par le MO
2.13 Expert programmation	1	0	0		Accomp. synergies, flux, mutual., compris dans budget "Spécial
2.14 Expert économie du bâtiment	15	2 000	30 000		Analyse quantitative de 15 projets
2.15 Expert énergie / physique du bâtiment	15	1 000	15 000		Analyse qualitative de 15 projets
2.16 Expert durabilité	15	1 000	15 000		Analyse qualitative de 15 projets
2.17 Photographe (photos des maquettes pour rapport)	1	2 000	2 000		Pour 15 maquettes
2.18 Graphiste	1	8 000	8 000		Conception et suivi de production du rapport du jury
3 LOGISTIQUE				21 163	
3.1 Location salle d'exposition / salle du jury	0	0	0		Par le MO / salle de 300m2 pendant env. 2 mois
3.2 Location matériel d'exposition (panneaux d'affichage)	1	0	0		Par le MO / environ 50 panneaux 120x180cm
3.3 Affichage, désaffichage, placement maquettes	1	0	0		Par le MO / sinon à sous-traiter à Archi-Event (env. 7'000)
3.4 Gardiennage exposition (10 jours x 3h)	1	0	0		Par le MO / sinon à sous-traiter à Archi-Event (env. 3'000)
3.5 Intendance pendant jugement (boissons, divers)	1	0	0		Par le MO
3.6 Repas jury (4 x repas midi)	100	30	3 000		4 repas de midi pour 25 membres du jury
3.7 Frais jury (déplacements, hébergement)	1	2 500	2 500		Dépend de la provenance des membres du jury
3.8 Conférence de presse (invitation, salle, audio)	1	0	0		Par le MO
3.9 Vernissage (apéritif, audio, divers)	1	2 000	2 000		Variable, selon choix du MO
3.10 Nettoyage salles	0	0	0		Supposé par le MO
3.11 Réserve pour imprévus	5%	273 250	13 663		
Sous-total Organisation			HT	286 913	
TVA				7,7%	22 092
Total Organisation			TTC	309 005	
4 PRIX ET MENTIONS					
4.1 Somme globale des prix et mentions				188 000	Basé sur la directive SIA 142i-103f: coût CFC 2-4 de 50 mio HT
4.2 Prestations supplém.: choix constructif, coupe de façade			10%	18 800	A confirmer, selon choix du jury et du MO
4.3 Prestations supplémentaires: 1 image de synthèse 3D			5%	9 400	A confirmer, selon choix du jury et du MO
4.4 Prestations d'ingénieur civil			10%	18 800	A confirmer, selon choix du jury et du MO
4.5 Prestations d'architecte-paysagiste			10%	18 800	A confirmer, selon choix du jury et du MO
4.6 Procédure sélective			5%	9 400	A confirmer, selon choix du jury et du MO
Sous-total Prix et mentions			HT	263 200	
TVA				7,7%	20 266
Total Prix et mentions			TTC	283 466	
Total du concours en procédure sélective à un degré			TTC	592 471	



B + C Ingénieurs SA

Géomètre officiel – Gestion foncière
Environnement – Aménagement du territoire
Infrastructures – Equipements
Hydrologie – Hydraulique

Association Sécurité Riviera

M. Frédéric Pilloud
Rue du Lac 118
CP 434
1815 **Clarens**

N/Réf.: 201/OF2200109/SV
Affaire traitée par :

Montreux, le 21 octobre 2022

Plan d'affectation « En Saussaz », parcelle 2019, Montreux

Offre de prestations – Environnement

Monsieur,

Suite à la demande du bureau Repetti Sàrl du 11 octobre 2022 et à la transmission des documents de l'étude de faisabilité/concept directeur pour l'implantation de la nouvelle Maison de la sécurité publique sur le site En Saussaz à Montreux, nous avons l'avantage de vous remettre par la présente notre offre de prestations pour l'élaboration des études environnementales requises pour l'examen préalable du plan d'affectation (PA) « En Saussaz » sur la parcelle 2019 à Montreux.

Contexte

Une analyse de plusieurs sites a conduit à retenir le site En Saussaz pour le développement de la Maison de la sécurité publique de Montreux. Le projet prévoit de réunir l'ensemble des services de sécurité publique de la Riviera (Police Riviera, Ambulance Riviera, SDIS Riviera, ORPC Riviera – Pays-d'Enhaut), la Direction et les Services généraux de l'ASR, ainsi que plusieurs partenaires externes à l'ASR comme le Ministère public ou la police cantonale. Les besoins attendus pour le programme sont d'environ 16'500 m².

La parcelle 2019, déjà partiellement construite, est entièrement équipée (électricité, eau potable, eaux claires, eaux usées).

Les accès se feront par le chemin des Cornaches, tant pour les véhicules d'intervention que pour les usagers (services, employés, visiteurs), avec une nécessité d'élargissement de ce chemin et la reconfiguration du carrefour avec la route de la Saussaz (giratoire). Un projet d'aménagement routier sera réalisé en parallèle du PA.

Le nombre de places de parking a été estimé à 250 dans le cadre du volet mobilité de l'étude de faisabilité.

L'ASR souhaite porter une attention particulière à l'intégration du projet dans le paysage, à la préservation des bosquets et arbres existants, ainsi que des vues sur le lac Léman.

./.

Montreux

Av. du Casino 45
CP 400
1820 Montreux 2
Tél. 021 966 10 80

Aigle

Place du Marché 6
CP 435
1860 Aigle
Tél. 024 468 10 80

Lausanne

Av. Gratta-Paille 2
CP 476
1018 Lausanne
Tél. 021 616 17 24

Genève

Rue des Grand'Portes 2
1213 Onex
Tél. 022 312 06 50

Procédure

Affecté actuellement en zone à bâtir, un plan d'affectation est nécessaire pour affecter le site à des besoins publics selon art. 15 LAT. Un dossier pour examen préliminaire du PA a déjà été réalisé en janvier 2022. Les préavis des services spécialisés permettront de confirmer les domaines nécessitant des coordinations et les prestations identifiées ci-après.

Selon le Règlement cantonal d'application de l'Ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (ROEIE, RS 814.03.1), le seuil fixé pour un parking qui nécessite la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement est de 500 places (objet 11.4 annexe OEIE). Les besoins de stationnement étant estimés à environ 250 places, une étude d'impact sur l'environnement n'est donc pas requise pour ce projet. En revanche, au vu de la sensibilité du site choisi et des enjeux environnementaux, une notice d'impact sur l'environnement (NIE) accompagnera la demande d'adoption et d'approbation du PAC.

Les plans d'affectations doivent faire l'objet d'une planification énergétique au sens de l'art. 16f de la Loi sur l'énergie (LVLEne). Le contenu du concept énergétique territorial est défini à l'art. 46a du Règlement d'application de la loi du 16 mai 2006 sur l'énergie (RLVLEne).

Le PA est élaboré conjointement par différents mandataires spécialisés (urbanisme, mobilité, environnement, durabilité). Un projet architectural sera développé en parallèle du PA et pourrait déboucher sur une enquête simultanée avec l'examen préalable du PA ou en léger décalage.

Prestations

Le contenu et l'étendue des prestations ont été définis sur la base des documents de l'étude de faisabilité/concept directeur pour l'implantation de la nouvelle Maison de la sécurité publique sur le site En Saussaz à Montreux. Les principaux domaines pour lesquels une évaluation des impacts environnementaux doit être réalisée sont le bruit routier, les sols et l'énergie. Pour les autres domaines, l'évaluation des impacts sera plus sommaire ou pourra être limitée à une justification des impacts non déterminants (matrice d'identification des impacts).

Les charges de trafic actuelles et futures avec/sans PA à l'horizon de sa mise en service seront fournies par un ingénieur en mobilité mandaté par l'ASR. Le bureau d'urbanisme documentera les aspects liés au programme du projet, aux périmètres d'implantations futurs des constructions, au bâtiment existant et aux aménagements paysagers. Il élaborera également le rapport 47 OAT pour démontrer la conformité du projet aux buts et aux principes de l'aménagement du territoire.

Le détail des prestations et des honoraires associés par domaine est présenté dans le tableau ci-après. Les domaines à développer ont été identifiés selon les documents transmis et sur la base de notre connaissance du site. L'ensemble des évaluations des impacts par domaine sera rassemblé dans une notice d'impact sur l'environnement (NIE) qui accompagnera la demande d'adoption et d'approbation du PAC.

- Air : l'évaluation de l'effet du projet en termes de prestations kilométriques, d'émissions de NOx et de PM10 sera réalisée sur la base des charges de trafic à fournir par le mandant.
- Bruit : selon le projet d'assainissement du bruit routier communal (B+C Ingénieurs SA, octobre 2022), les degrés de sensibilité DS II et DS III sont actuellement attribués à cette parcelle. Le TJM 2015 sur la route de La Saussaz est de 7'550 véh/j et les immissions en limite de parcelle sont estimées à 70 dB(A) le jour et 62 dB(A) la nuit. Les dépassements des VLI du DS III seraient ainsi de min. 2 dB(A). Le PAB prévoit comme mesures d'assainissement le changement de revêtement (SDA4 avec une efficacité de 3 dB(A)). Les évaluations à réaliser concernent l'art. 9 OPB « utilisation accrue des voies de communication » et l'art. 31 OPB « construction dans un secteur exposé au bruit ». Les immissions du projet sur le voisinage (art. 7 OPB), liées aux installations techniques des bâtiments, à l'utilisation du parking et aux accès routiers seront à évaluer lors de la demande de permis de construire (étude acoustique spécifique).

Dans le cadre du PA, il s'agira d'étudier l'affectation des bâtiments et la disposition des locaux, ainsi que d'éventuelles mesures sur le chemin de propagation (butte ou parois) et constructives en façade pour garantir le respect des VLI du DS futur qui sera attribué à la zone.

Le bruit des sirènes des véhicules d'urgence est de compétence fédérale (Ordonnance sur l'équipement technique des véhicules) et les autorités cantonales et communales ne peuvent pas imposer des règles plus restrictives (intensité sonore < 100 dB(A), différenciation jour ou nuit). Leur utilisation est réglementée par l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (art. 16 al. 3).

- Eaux souterraines : exclusivement situé en secteur ÜB de protection des eaux, il s'agira toutefois d'évaluer la profondeur de la nappe dans le périmètre du PA selon les sondages à disposition pour déterminer l'éventuelle interférence avec les constructions en sous-sol.
- Eaux à évacuer : définition des principes directeurs (gestion des eaux à la parcelle, rétention, toitures végétalisées, etc.) et contraintes de rejet pour le projet selon les données (capacité d'infiltration) et exigences du PGEE et du règlement communal sur l'évacuation des eaux.
- Sols : Le PA comprend une surface de sols d'environ 15'900 m². Les études pédologiques devant accompagner les différentes procédures de demande d'autorisation du projet doivent donc répondre aux exigences de niveau 2 selon la directive DMP 864 (surface de sols > 5'000 m²). Cette directive précise le contenu des études requises pour les différentes phases d'autorisation du projet.

Selon les orthophotos historiques, les sols ont vraisemblablement été remaniés entre les années 1974 et 1979 dans une partie nord-est du PA (construction de l'ancien stade de la Saussaz). Selon l'orthophoto de 2016, les sols ont été remaniés sur une grande partie de la parcelle lors de la construction des terrains de football sur la parcelle voisine. Une partie des matériaux terreux décapés pour réaliser ces terrains a été déposée sur la parcelle 2019 et s'y trouve encore (orthophoto 2020). Les informations qui seraient disponibles sur les travaux de 2016, en particulier les rapports de l'étude pédologique et du suivi pédologique des travaux, seront valorisées dans le cadre du PA.

- Déchets : la construction de l'ancien stade de La Saussaz pourrait être à l'origine de remblais sur la partie nord-est de la parcelle. Il en est de même pour la partie ouest de la parcelle pour les travaux de construction en 2016 des nouveaux terrains situés à l'ouest du PA. On ne peut donc pas exclure de découvrir des matériaux présentant une suspicion de pollution (visuelle et olfactive) lors des excavations.
- Nature : plusieurs arbres majeurs sont situés à proximité du bâtiment existant, alors que des arbres et cordons boisés/bosquets sont situés au sud-est de la parcelle. Le périmètre d'implantation défini dans le concept directeur permet toutefois de conserver et de protéger la plupart des arbres du site, à l'exception de ceux situés entre le bâtiment existant et la route de la Saussaz.
- Dangers naturels : un danger résiduel d'inondation est identifié sur la route de la Saussaz et la route de Chailly à l'est (Montreux), et un danger faible pour la route de Chailly à l'ouest (Tour-de-Peilz). Une évaluation de risque dans les procédures de planification d'aménagement du territoire (ERPP) n'est pas nécessaire puisque les risques sont situés hors du périmètre du PA. Par contre, une analyse des risques (intensités, fréquences, objectifs de protection, conséquences sur le projet) doit être réalisée pour garantir les accès en tout temps.

Un danger faible de glissements superficiels spontanés est localisé au sud de la parcelle, partiellement dans le périmètre d'implantation défini dans le concept directeur. Une ERPP devra être réalisée par un bureau de géologie (non comprise dans la présente offre) pour la transcription des dangers dans le PA.

- Energie : le plan directeur communal des énergies de novembre 2014 fait notamment un état des lieux des ressources et réseaux existants sur le territoire communal. Il comprend différentes stratégies et actions pour se diriger vers la société 2000 Watts, dont notamment la fiche d'action n° 3 pour développer des quartiers et des bâtiments exemplaires. Pour le PA, la géothermie est admise sous conditions, des immissions atmosphériques excessives sont à considérer pour le chauffage à bois. Le PA est situé hors des zones de développement ou d'extension à moyen ou long terme du chauffage à distance (MONT'CAD) sur eau du lac. Des synergies avec le projet d'écoquartier des Grand Prés sont à envisager.

Les mesures et recommandations du volet durabilité de l'étude de faisabilité seront aussi intégrées au concept énergétique territorial (CET) à développer pour le PA : enveloppe thermique performante, favoriser les solutions passives, production de chaleur renouvelable et efficace, optimiser la récupération de chaleur, maximiser la production d'énergie renouvelable, maximiser l'autoconsommation.

Prestations	Heures	Coûts [CHF]
Prise de connaissance du projet, analyses des documents de l'examen préliminaire et de l'étude de faisabilité/concept directeur Analyse des documents du PA (plan, règlement, étude trafic, rapport 47 OAT, etc.)	16	2'080.-
Protection de l'air <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse de la qualité de l'air à l'état actuel, sur la base des données Vaud'Air et capteurs passifs - Evaluation de l'effet du projet (prestations kilométriques, émissions de NOx et de PM10 selon MICET 4.2, y compris PM10 dues à l'abrasion, à l'état actuel et futur), sur la base des charges de trafic à fournir par le mandant - Evaluation des impacts en phase de réalisation - Synthèse des impacts, définition des mesures de protection 	20	2'600.-
Protection contre le bruit routier <ul style="list-style-type: none"> - Description et caractérisation de l'état actuel, de l'état initial et de l'état futur sans PA selon les données du PAB et les charges de trafic - Evaluation de l'effet du projet en termes de nuisances sonores sur les axes routiers du périmètre d'étude lié à l'utilisation accrue d'une voie de communication au sens de l'art. 9 OPB. - Modélisation 3D des immissions sonores en limite des périmètres d'implantation des constructions selon sonROAD18 - Evaluation de la conformité à l'art. 31 OPB « construction dans un secteur exposé au bruit », définition des dispositions particulières (art. 41 et 42 OPB, occupation des locaux et majoration des VLI) - Conseils pour l'affectation des bâtiments et la disposition des locaux, étude et définition des mesures sur le chemin de propagation (butte ou parois) et les mesures constructives en façade pour respect des VLI. - Justification de l'utilisation des sirènes pour les véhicules d'urgences et des dispositions légales associées - Définition des exigences pour la phase ultérieure sous forme de charges à respecter (évaluation des immissions du projet, liées aux installations techniques et à l'utilisation du parking souterrain (trémies), sur le voisinage et les aires de construction selon l'art. 7 ou l'art. 8 OPB) - Evaluation des impacts en phase de réalisation - Synthèse des impacts, définition des mesures de protection 	52	6'760.-
Eaux souterraines <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la profondeur de la nappe selon les sondages à disposition pour déterminer l'éventuelle interférence avec les constructions en sous-sol - Synthèse des impacts, définition des mesures de protection 	12	1'560.-
Eaux à évacuer <ul style="list-style-type: none"> - Description et caractérisation du réseau et de l'évacuation des eaux à l'état actuel - Définition des principes directeurs (gestion des eaux à la parcelle, rétention, toitures végétalisées, etc.) et contraintes de rejet pour le projet selon les données (capacité d'infiltration) et exigences du PGEE et du règlement communal sur l'évacuation des eaux. - Evaluation des impacts en phase de réalisation - Synthèse des impacts, définition des mesures de protection 	16	2'080.-

Prestations	Heures	Coûts [CHF]
<p>Protection des sols (étude pédologique selon les exigences de niveau 2 selon DMP 864, surface de sols impactés > 5'000 m²)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Description de l'état initial (sols en place)</u> : basée sur 2 sondages à la pelle mécanique (1 sondage dans le stock de matériaux, un autre dans la partie est du PA). 4 sondages à la tarière viendront compléter les profils réalisés à la pelle. Description des sondages selon la méthode FAL, avec épaisseurs des horizons A et B, sensibilité à la compaction, etc. Prélèvement de 3 échantillons composites d'horizon A et de 3 échantillons d'horizon B (envoyés pour analyses uniquement si l'horizon A correspondant est pollué) pour analyses OSol (métaux lourds et HAP) pour définir les possibilités de valorisation des sols. Prélèvement de 3 échantillons pour analyses OLED en cas de sols non valorisables. Cartographie des sols (types de sols, profondeurs des horizons A et B). - <u>Evaluation des impacts sur les sols</u> : évaluation des emprises définitives du projet et estimation des surfaces et volumes de sols définitivement impactés par le projet selon les périmètres d'implantation définis. Définition des possibilités de valorisation en fonction des résultats des analyses OSol. - <u>Mesures de protection des sols lors des travaux</u> : description des méthodes de décapage, de stockage et de remise en état des sols y c. mesures de protection à mettre en œuvre pour chacune de ces étapes, ainsi que pour les pistes de chantier et places d'installations de chantier sur les sols. - Rédaction du cahier des charges de l'étude pédologique devant accompagner la demande de permis de construire. <p><i>Mise à disposition de la pelle et du machiniste par le MO</i></p>	40	5'200.-
<p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Estimation des volumes de déchets et matériaux liés à la démolition et à la construction (selon volumes SIA à recevoir), détermination des exigences de diagnostic amiante et polluants du bâti pour le permis de construire - Définition des principes généraux de gestion des déchets de chantier (tri sélectif, valorisation, élimination, QP71, respect des filières, etc.) - Evaluation des impacts en phase de réalisation - Synthèse des impacts, définition des mesures de protection 	16	2'080.-
<p>Nature</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation de l'état actuel et identification des arbres protégés ou remarquables (selon données Service des espaces publics-section espaces verts), inventaires fédéraux et cantonaux, réseau écologique, corridors à faune, parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut - Proposition de mesures à intégrer au PA pour mettre en réseau les différents espaces verts dans et hors du site, ainsi que pour augmenter sa valeur écologique et sa réponse aux îlots de chaleur/climat - Evaluation des impacts du projet sur les arbres majeurs et cordons boisés/bosquets situés sur la parcelle. Bilan des arbres abattus et conservés selon projet d'aménagement/plantations. - Définition des mesures de protection à prendre lors des travaux à proximité des arbres conservés. - Description des mesures intégrés au projet selon volet durabilité (toitures végétalisées, espèces indigènes, aménagements naturels, etc.) - Evaluation des impacts en phase de réalisation - Synthèse des impacts, définition des mesures de protection 	32	4'160.-
<p>Dangers naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une analyse des risques (intensités, fréquences, objectifs de protection, conséquences sur le projet) liés aux dangers naturels d'inondations sur les accès du PA <p><i>ERPP pour le danger faible de glissements superficiels spontanés à réaliser par un bureau de géologie</i></p>	32	4'160.-

Prestations	Heures	Coûts [CHF]
Règlement et rapport 47 OAT du PA <ul style="list-style-type: none"> - Appui au bureau Repetti Sàrl pour la rédaction des articles spécifiques environnement à intégrer au règlement du PA. - Appui pour la rédaction des chapitres correspondants du rapport 47 OAT. 	16	2'080.-
Notice d'impact sur l'environnement (NIE) <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des chapitres introductifs (contexte, bases légales, procédure, horizons de référence, périmètre d'étude, site et environs, description du projet, données de base concernant le trafic, utilisation rationnelle de l'énergie, description de la phase de réalisation-chantier) - Justification des impacts non déterminants, matrice d'identification des impacts - Récapitulation des mesures, suivi environnemental de la phase de réalisation (SER) et conclusions 	24	3'120.-
Séances et coordination avec les mandataires du PA <ul style="list-style-type: none"> - 5 séances avec le bureau d'urbanisme et/ou l'ASR et/ou les mandataires spécialisés, avec préparation, sans PV - Coordinations avec le bureau d'urbanisme, l'ASR et les mandataires spécialisés (mobilité, durabilité) 	32	4'160.-
Concept énergétique territorial (CET), PA hors périmètre plan directeur communale des énergies <ul style="list-style-type: none"> - <u>Etat des lieux énergétique</u> : évaluation du potentiel des ressources renouvelables et locales disponibles. Etat des lieux des infrastructures de production et de distribution d'énergie existantes et planifiées (p. ex. projets chauffage à distance MONT'CAD et quartier des Grand Prés). Evaluation quantitative et qualitative des besoins énergétiques futurs (chauffage, ECS, froid, électricité) selon exigences légales et Minergie-P. - <u>Stratégies énergétiques</u> : définition des objectifs pour le projet (utilisation rationnelle de l'énergie, développement des énergies renouvelables, limitation des émissions de CO₂). Définition et étude de 3 variantes de production de chaleur pour le chauffage et/ou la préparation de l'eau chaude sanitaire. Définition des surfaces de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques pour répondre aux exigences cantonales (respectivement 30 % et 20 % renouvelables). Analyse et comparaison des variantes par rapport aux objectifs énergétiques, environnementaux et aux implications techniques et spatiales. - <u>Synthèse des orientations et recommandations</u> : rédaction d'un rapport de synthèse spécifique. Synthèse, recommandations et conclusions. Identification des mesures et infrastructures à inscrire au PA dans le plan et le règlement, y c. rapport 47 OAT, voire au stade ultérieur de planification (autorisation de construire). - Intégration des mesures et recommandations du volet durabilité de l'étude de faisabilité : enveloppe thermique performante, favoriser les solutions passives, production de chaleur renouvelable et efficace, optimiser la récupération de chaleur, maximiser la production d'énergie renouvelable, maximiser l'autoconsommation. 	52	6'760.-
Total prestations HT	360	46'800.-
3 analyses OSol horizon A (métaux lourds et HAP) à 378.-/pce (y c. rabais 10 %)		1'134.-
3 analyses OSol horizon B (métaux lourds et HAP) à 378.-/pce (y c. rabais 10 %)		1'134.-
3 analyses OLED (programme complet) à 1'008.-/pce (y c. rabais 10 %)		3'024.-
Frais 3 % (impression, copies)		1'404.-
Total HT		53'496.-
TVA (7.7 %)		4'119.20
Total TTC		57'615.20

Remarques

Les compléments ou adaptations suite à l'examen préalable, ainsi que le traitement des éventuelles oppositions, ne sont pas inclus dans l'offre.

Délais

Selon les informations communiquées à ce stade, le dépôt de l'examen préalable du PA est envisagé au début 2024. Les délais pour l'évaluation des impacts du projet et l'établissement de la NIE et du CET sont dépendants de la réception des données de base complètes (projet de PA, charges de trafic, emprises provisoires et définitives, durées et principes d'organisation du chantier et des travaux, installations de chantier, etc.).

La réalisation des prestations dépend directement de l'avancement du projet dans son ensemble, de la coordination avec les mandataires spécialisés, ainsi que de la fourniture des données de bases validées nécessaires à la réalisation des prestations par domaine énoncées dans cette offre.

Rémunération et frais

Le montant des honoraires correspond aux prestations décrites dans cette offre. Toute prestation supplémentaire ou dépassement de budget fera l'objet d'un préavis au Maître d'ouvrage et nécessitera son accord pour exécution. Il devra correspondre à une prestation non prévue ou une complication particulière.

Le coût total (hors taxes et frais) est estimé à 46'800.- HT pour un total de 360 heures. La rémunération des prestations décrites dans cette offre interviendra sur la base du temps effectivement consacré aux différents domaines énumérés sur la base d'un tarif horaire moyen de 130.-

Les documents produits (rapports, plans, PV, ...) sont livrés sous forme informatique uniquement (format pdf). Les frais seront facturés de manière forfaitaire à raison de 3 % du montant total.

Les frais d'analyses OSol et OLED sont estimés à 5'292.- HT pour 6 analyses OSol (métaux lourds et HAP) et 3 analyses OLED (programme complet).

La pelle mécanique et le machiniste seront mis à disposition par le MO.

Les paiements sont effectués sur la base d'une facturation périodique (acomptes) établie par le mandataire pour les prestations fournies. Le paiement se fera dans un délai de 30 jours à dater de l'établissement de la facture.

Les prestations présentées prennent en compte une collaboration totale des différentes personnes à contacter (services spécialisés cantonaux et communaux, autres mandataires, etc.) et la gratuité des sources d'informations.

Validité de l'offre

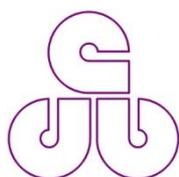
Fin novembre 2022

Nous vous remercions de nous avoir sollicités et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

En espérant avoir répondu à votre demande et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Stéphane Verdon



B + C Ingénieurs SA

Géomètre officiel – Gestion foncière
Environnement – Aménagement du territoire
Infrastructures – Equipements
Hydrologie – Hydraulique

Association Sécurité Riviera

M. Frédéric Pilloud
Rue du Lac 118
CP 434
1815 Clarens

N/Réf.: 1500/FE
Affaire traitée par : Florian Ecoffey

Montreux, le 29 mars 2023

Plan d'affectation « En Saussaz », parcelle 2019, Montreux Offre de prestations – Plan topographique

Monsieur,

Suite à la demande du bureau Repetti Sàrl du 23 ct., nous avons l'avantage de vous remettre par la présente notre offre de prestations pour l'élaboration d'un plan topographique de la parcelle 2019 à Montreux.

Prestations	Heures	Coûts [CHF]
Levé topographique <ul style="list-style-type: none">- Course sur place et levé 3D (levé tachéométrique classique) comprenant les principales lignes de structures, les arbres, les poteaux électriques et autres éléments caractéristiques hors sol.- Report et calcul du levé Equipe de 2 personnes	16	1'920.-
Plan topographique <ul style="list-style-type: none">- Commande d'un extrait des données cadastrales et du Lidar- Intégration du levé topographique- Traitement des données et calcul d'un modèle numérique de terrain- Etablissement d'un fichier topographique avec courbes de niveau et maillage triangulaire.	24	2'880.-
Total prestations HT	40	4'800.-
Frais (fournitures et données)		150.-
Total prestations et frais HT		4'950.-
TVA (7.7 %)		381.15
Total TTC		5'331.15

Rémunération et frais

La rémunération des prestations décrites dans cette offre interviendra sur la base du temps effectivement consacré aux différents domaines énumérés sur la base d'un tarif horaire moyen de 120.-.

Montreux

Av. du Casino 45
CP 400
1820 Montreux 2
Tél. 021 966 10 80

Aigle

Place du Marché 6
CP 435
1860 Aigle
Tél. 024 468 10 80

Lausanne

Av. Gratta-Paille 2
CP 476
1018 Lausanne
Tél. 021 616 17 24

Genève

Rue des Grand'Portes 2
1213 Onex
Tél. 022 312 06 50

Nous vous remercions de nous avoir sollicités et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

En espérant avoir répondu à votre demande et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Florian Ecoffey

OFFRE DE PRESTATIONS EN DANGERS NATURELS

Date

24.10.2022

Projet

Maison de la Sécurité Publique, parcelle 2'019 sur la commune de Montreux
Evaluation de risque pour la procédure de planification du territoire (ERPP) – Plan d'affectation (PA)
« En Saussaz »

Bureau

BEG SA Géologie & Environnement
rte de la Combe 2
1816 Chailly-sur-Montreux
021 961 99 40
montreux@beg-geol.ch

Barbara Lengyel-Chollet
barbara@beg-geol.ch

Client

Association Sécurité Riviera
Service de Police
rue du Lac 118
Case postale 434
1815 Clarens

Frédéric Pilloud
pilloudf@securiv.ch

Bases de l'offre

- Maison de la Sécurité Publique, Rapport sectoriel - Volet durabilité, Enoki Sàrl, 11.05.2022
- Concept directeur pour l'implantation de la nouvelle Maison de la sécurité publique sur le site En Saussaz à Montreux, Transitec SA, Enoki Sàrl & Repetti Sàrl, 09.06.2022
- ASR - Commune Montreux – Maison de la sécurité publique Riviera, Etude de faisabilité – Eléments de mobilité – Notice technique, Transitec SA, 06.2022
- Rapport sectoriel – Volet urbanisme, Repetti Sàrl, 09.06.2022

Prestations offertes

- Contrôle local de la parcelle 2'019 et des environs.
- Analyse de la situation de danger vis-à-vis de la problématique de danger de glissement de terrain spontané (GSS).
- Propositions de mesures de protection.
- Rédaction de l'évaluation de risque pour la procédure de planification d'aménagement du territoire (ERPP) selon le guide pratique de l'état de Vaud.
- Dans un deuxième temps, examen les documents du PA élaboré par le bureau Repetti Sàrl concernant le danger naturel GSS et validation de la collaboration par une lettre.

Prestations non comprises

- Séance de présentation.

Conditions

- Documents livrés : Rapport ERPP et lettre de collaboration au format PDF, livré par messagerie.
- Documents à fournir : Plan d'affectation « En Saussaz » avant le démarrage de l'étude.
- Délai de réalisation : 1 mois après adjudication
- Paiement : 30 jours
- Validité de l'offre : 6 mois

Honoraires**Rapport ERPP – PA En Saussaz**

Contrôle de terrain	400.00
<ul style="list-style-type: none"> • Compilation des données existantes • Analyse locale de la situation de danger 	
Etablissement de l'ERPP	1'600.00
<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la problématique de danger GSS • Examen des mesures de protection • Rédaction de l'ERPP 	
Contrôle des documents PA	500.00
<ul style="list-style-type: none"> • Examen et éventuels compléments du PA élaboré par le bureau d'urbaniste • Lettre de collaboration 	
Total des honoraires	2'500.00
TVA (7.7 %)	192.50
Total TTC	2'692.50

Frank Philippossian

géol. dipl. UNIL/directeur

Bon pour accord :

Nom du client ou de son représentant	Adresse de facturation	Lieu, date, signature

OFFRE DE PRESTATIONS EN GEOTECHNIQUE

Date

27.03.2023

Projet

Maison de la Sécurité Publique, parcelle 2'019 sur la commune de Montreux
Etude géotechnique d'avant-projet

Bureau

BEG SA Géologie & Environnement
rte de la Combe 2
1816 Chailly-sur-Montreux
021 961 99 40
montreux@beg-geol.ch

Grégory Grosjean
gregory.grosjean@beg-geol.ch

Client

Association Sécurité Riviera
Service de Police
rue du Lac 118
Case postale 434
1815 Clarens

Frédéric Pilloud
pilloudf@securiv.ch

Bases de l'offre

- Rapport sectoriel – Volet urbanisme, Repetti Sàrl, 09.06.2022

Prestations offertes

Afin de déterminer les conditions géologiques se trouvant sur la parcelle 2'109, nous prévoyons de faire réaliser 2 sondages carottés de 10 m de profondeur afin de reconnaître la qualité du rocher sous les fondations du futur projet. Il est également prévu de coupler ces forages avec des sondages à la pelle mécanique. Ces sondages permettront d'une part de mieux qualifier les matériaux de remblai (examen organoleptique) en vue d'une pré-classification des matériaux selon OLEF et d'autre part de permettre une meilleure localisation du toit du rocher. Ces sondages seraient au nombre de 3, pour une profondeur de 3 à 4 m (dépendant du toit du rocher).

Au terme de cette investigation, une étude géotechnique d'avant-projet sera alors réalisée (caractéristiques géotechniques des terrains selon normes SIA et SN, recommandations pour les terrassements, les fondations, les éventuels blindages de fouille, l'analyse des éventuels risques et des mesures à prendre).

Prestations non comprises

- Séance de présentation.

Estimation des travaux de tiers non compris dans l'offre

- Forages carottés: 12'000 CHF HT
- Sondages à la pelle mécanique : 2'500 CHF HT

Conditions

- Documents livrés : Rapport Géotechnique d'avant-projet au format PDF, livré par messagerie.
- Documents à fournir : Plan des services enterrés et autorisation de sonder sur la parcelle avant le démarrage de l'étude.
- Délai de réalisation : 1 mois après les sondages
- Paiement : 30 jours
- Validité de l'offre : 6 mois

Honoraires**Etude géotechnique d'avant-projet**

Investigations géotechniques	3'500.00
Compilation des données géologiques existantes	
Suivi des sondages carrotés	
Suivi des sondages à la pelle mécanique	
Mise au net des sondages	
Transmission des sondages au cadastre géologique	
Etude géotechnique d'avant-projet	2'800.00
Recommandations pour les fondations et des talus	
Recommandations pour les dangers naturels géologiques	
Rédaction d'un rapport géotechnique d'avant-projet	
Secrétariat	
Total des honoraires (HT)	6'300.00
TVA (7.7 %)	485.10
Total TTC	6'785.10

Jean Savary

géol. dipl. UNIL/directeur

Bon pour accord :

Nom du client ou de son représentant	Adresse de facturation	Lieu, date, signature

Maître d'ouvrage : Association Sécurité Riviera



Offre Montreux - Maison de la sécurité ASR

Etude de mobilité

28 mars 2023



INGENIEURS CONSEILS

Aménagements Régulation du trafic
Modélisation Transports urbains
Planification Etude d'impacts
Ferroviaire Large events

Citec Ingénieurs Conseils SA

rue des Jardins 1

CH-1110 Morges

Tél +41 (0)21 802 38 50 ■

Fax +41 (0)22 809 60 01 ■

e-mail: citec@citec.ch ■

www.citec.ch ■

Contrôle qualité

Version	Auteur(s)	Vérificateur(s)	Date de validation
0.23127.0	CRI	FV	27 mars 2023

Illustration page de couverture : Guichet cartographique vaudois

Sommaire

Présentation de Citec	3
La société Citec	3
Politique de responsabilité sociale de Citec	3
Contexte et objectifs de l'étude	4
Contexte et problématique de l'étude	4
Objectifs de l'étude	5
Périmètre de l'étude	6
Horizons de l'étude	6
Démarche, programme de travail proposé	7
Phase 1 : Consolidation de l'état actuel	7
Phase 2 : Etat futur de référence	8
Phase 3 : Etat futur avec projet	8
Phase 4 : Mesures d'accompagnement	9
Données d'entrée	10
Planning et rendus de l'étude	10
Délais et planning de l'étude	10
Séances	10
Livrables	10
Conditions particulières	10
Coûts de l'étude	11
Honoraires détaillés de la mission	11
Prestations sous-traitées	11
Coût total	12

Présentation de Citec

La société Citec



Citec Ingénieurs Conseils est actif dans la planification, la gestion et l'aménagement des transports. Notre approche est transversale et ouverte : maîtrise de tous les modes de déplacement, prise en compte des interactions entre la mobilité et les autres composantes du territoire (urbanisme, économie, impacts sociaux, etc...).

Le Groupe Citec compte plus de 100 collaborateurs répartis dans les agences de Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud (Suisse), Lyon, Paris et Toulouse (France) ainsi que Torino (Italie). Cet ancrage territorial a pour vocation de maîtriser les spécificités régionales tout en apportant un éclairage d'expert et des références internationales. En complément, l'agence Citec Digital apporte un support à l'innovation et à la digitalisation de la mobilité.

Les collaborateurs de Citec offrent une large gamme de compétences concernant directement les déplacements (transports en commun, circulation automobile, stationnement, mobilités douces, aménagements, logistique, etc.) ou des thèmes associés (développement urbain, SIG, études d'impacts sur l'environnement, covoiturage, plan de mobilité d'entreprise, concertation avec les associations et riverains, suivi de chantier, etc.).

Depuis 1997, Citec est certifié ISO 9001:2015 dans ses processus de production et de suivi d'affaires, ce qui garantit aux clients la qualité des études produites et le sérieux de la démarche.

Inscrit dans son ADN, Citec développe une curiosité et une ambition pour les mobilités innovantes ainsi que pour la mise en œuvre de démarches qui intègrent les acteurs très tôt dans l'élaboration des projets.

Finalement, Citec défend des valeurs d'urbanité et de développement durable qui se traduisent notamment par l'importance accordée aux espaces publics et à leur appropriation par les piétons, les cyclistes et les usagers des transports publics.

Politique de responsabilité sociale de Citec

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est une préoccupation importante du Groupe Citec. Fidèle à notre devise « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants* », notre approche repose principalement sur la réduction de notre empreinte environnementale et sur l'usage raisonné des ressources naturelles. Cela passe notamment par une politique d'implantation de nos agences au plus proche de nos clients et de nos collaborateurs, la mise sur pied d'un programme d'itinérance et l'adoption d'un plan de mobilité d'entreprise, qui concourent à la réduction de nos besoins en déplacements et à l'optimisation de ces derniers, qu'il s'agisse de mobilité pendulaire ou professionnelle.

Mais ça ne s'arrête pas là. En tant que bureau conseils en transports, nous accordons une grande importance à la promotion des mobilités durables dans le cadre de nos missions. Le développement des compétences et le principe d'égalité des chances en fonction du mérite sont aussi des valeurs centrales de Citec, témoignant en cela notre volonté de répondre aux attentes de la société.

**« Nous n'héritons pas de
la terre de nos parents,
nous l'empruntons
à nos enfants »**



Contexte et objectifs de l'étude

Contexte et problématique de l'étude

Le siège de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR) se situe actuellement à Clarens, au bord de la route cantonale. Suite au non-renouvellement de son bail, l'ASR est contrainte de déménager. Après une analyse de l'ensemble des localisations possibles, l'ASR a décidé d'approfondir les études sur le site « En Saussaz », sur la parcelle n°2019 de la commune de Montreux, qui présente une situation idéale pour les distances d'intervention au sein de l'agglomération.

Ce nouveau complexe de bâtiments, nommée la « Maison de la sécurité publique », devrait permettre de regrouper l'ensemble des services de sécurité publique de la Riviera (Police Riviera, Ambulance, SDIS, Protection civile, Services généraux), ainsi que divers partenaires externes comme le Ministère public et la police cantonale.

Une première note comprenant le contexte, le programme attendu, les localisations étudiées et l'affectation du site a été remise à la Municipalité en octobre 2020. Celle-ci a, par la suite, été transmise à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) qui a confirmé que, sur le principe, il était possible de réaliser un plan d'affectation communal « En Saussaz » pour la Maison de la sécurité publique.

Avant le lancement des travaux du nouveau plan d'affectation, l'ASR a décidé de réaliser une étude de faisabilité sur la potentielle implantation de la nouvelle Maison de la sécurité. Cette étude de faisabilité regroupe l'aspect urbanistique traité par le bureau Repetti, l'aspect de mobilité traité par le bureau Transitec et l'aspect de durabilité traité par le bureau Enoki. Cette étude préliminaire regroupant les trois analyses a été terminée en juin 2022.

En parallèle de ces analyses, une étude de requalification de la route de Chailly depuis le futur giratoire des Grands-Prés jusqu'au giratoire de la jonction d'autoroute est en cours de finalisation. Cette étude, menée par les bureaux Citec et Willi ingénieurs (génie civil), englobe le carrefour de la Saussaz. Un réaménagement complet de ce giratoire est prévu avec notamment l'ajout d'une voie à l'anneau, d'un by-pass depuis le nord vers la route de la Saussaz et la modification des voies bus.

Suite à ces premières réflexions, le bureau Repetti a contacté Citec afin de détailler et de préciser plusieurs éléments traitant de la mobilité du site « En Saussaz », en vue du concours d'architecture et de la réalisation du plan d'affectation.

Objectifs de l'étude

Les principaux objectifs de cette étude sont donc les suivants :

- consolider le diagnostic multimodal de la situation actuelle ;
- dimensionner les besoins en stationnement voitures, deux-roues motorisés et vélos du site du projet affiné ;
- définir la génération de trafic induite par le site ainsi que son impact sur le réseau routier adjacent ;
- établir les plans de charges TJM actuelles, futures sans projet et futures avec projet nécessaires pour les études environnementales ;
- vérifier le fonctionnement des départs d'urgence ;
- proposer, si nécessaire, des mesures d'adaptation du réseau pour la circulation des véhicules d'urgence à court et long termes ;
- appuyer les ingénieurs civils concernant le réaménagement du chemin des Cornaches et de la route de la Saussaz ;
- proposer des mesures pour améliorer l'accessibilité au site tous modes (y compris modes doux et transports publics) ;
- rédiger le rapport de mobilité à annexer au rapport 47 OAT.

Périmètre de l'étude

Le périmètre du projet comprend la parcelle n°2019 de la commune de Montreux se situant entre la route de Saussaz et le chemin des Cornaches, localisée sur la figure 1 ci-dessous.

Le giratoire Saussaz-Chailly, situé sur route cantonale, fera l'objet d'analyses particulières. L'impact du projet sur le carrefour (actuellement à perte de priorité) entre la route de Saussaz et le chemin des Cornaches sera également étudié pour l'état futur.

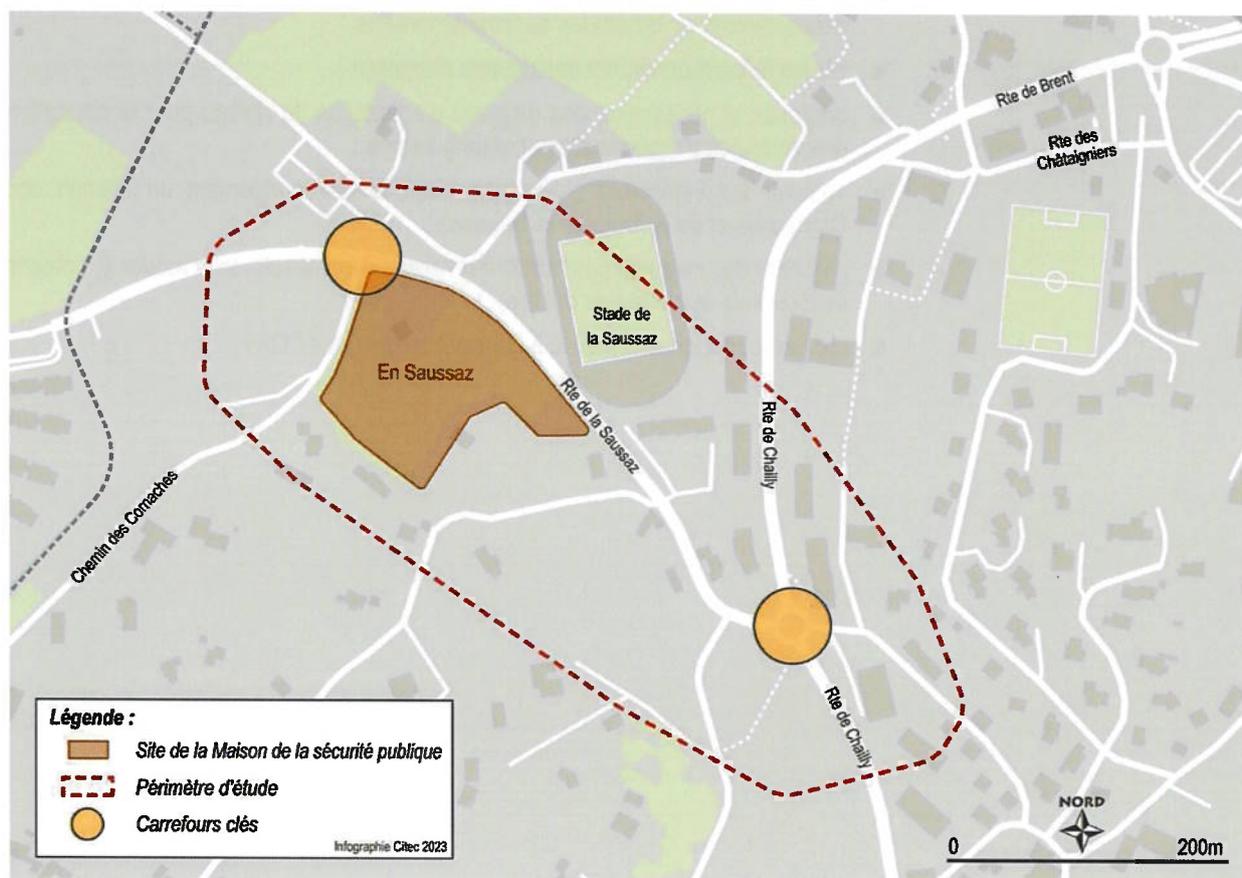


Figure 1 – Périmètre d'étude

Horizons de l'étude

Deux horizons d'étude sont considérés ici :

- L'horizon actuel 2023 ;
- L'horizon futur, à définir d'entente avec le Maître d'Ouvrage en début d'étude et correspondant à la mise en service du site de la Maison de la sécurité publique.

Démarche, programme de travail proposé

Phase 1 : Consolidation de l'état actuel

Diagnostic multimodal

Les différentes figures présentant la hiérarchie du réseau routier, le plan des voies, le stationnement, l'offre en transports publics (itinéraires, cadences) ainsi que le réseau de mobilité douce seront reprises de l'étude Transitec réalisée en 2022. Si des modifications ont eu lieu depuis 2022 (notamment pour l'offre en transports publics), celles-ci seront mises à jour.

Charges de trafic actuelles et exploitation du réseau

Afin d'analyser l'impact sur le carrefour clé, les charges de trafic directionnelles aux heures de pointe du matin et du soir sont nécessaires. Les charges de trafic de l'étude préliminaire datant de 2017, la réalisation de nouveaux comptages de trafic directionnels aux deux heures de pointe est nécessaire sur le giratoire de la Saussaz.

Ces comptages seront sous-traités à l'entreprise DataCollect, spécialistes en récolte de données et avec qui Citec collabore depuis de nombreuses années. L'analyse des résultats et l'établissement des plans de charges seront réalisés par Citec.

Une fois les données acquises, les plans de charges actuelles aux heures de pointe du matin et du soir seront établis et les capacités des carrefours calculés. Les résultats seront comparés à l'étude de Transitec afin d'assurer la cohérence.

Le trafic journalier moyen des routes de la Saussaz et de Chailly sera déterminé sur la base des charges directionnelles et d'un comptage en section au niveau de la parcelle n°2019 (cf. figure 2). Ce comptage en section est nécessaire afin de disposer de toutes les données nécessaires pour l'étude environnementale (part de trafic poids-lourds, répartition du trafic jour / nuit, etc.). Cette prestation pouvant être directement effectuée par l'ASR, elle est proposée **en option**. Une figure représentant le trafic journalier moyen actuel sera réalisée, puis transmise au bureau d'environnement.

Option comptage journalier en section

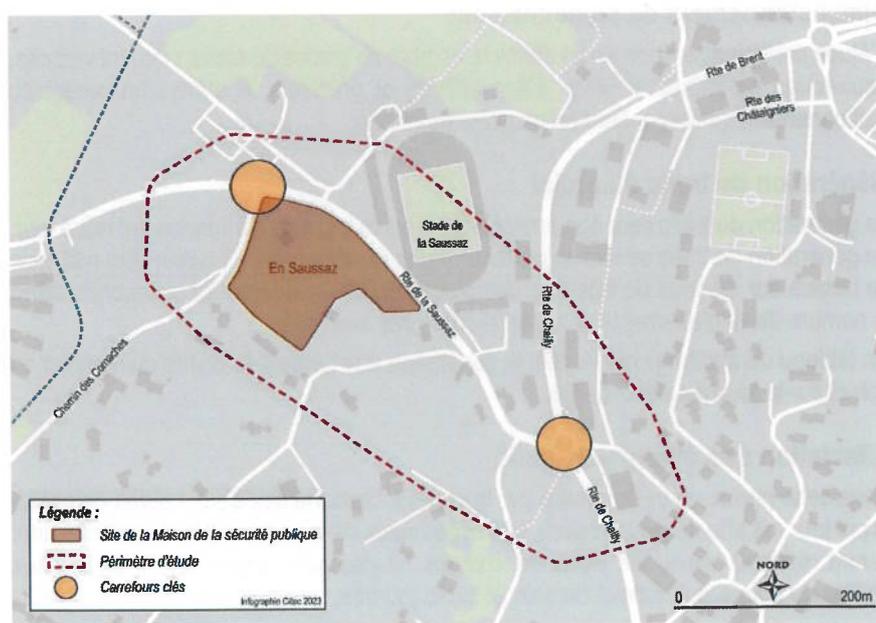


Figure 2 – Emplacement des comptages

Phase 2 : Etat futur de référence

Cet état correspond à l'horizon de mise en œuvre de la Maison de la sécurité publique et considère la réalisation de tous les projets environnants, sauf dudit projet. L'impact du projet peut ainsi être isolé en comparant les deux états futurs.

Projets connexes et évolutions de l'offre en transports

Les évolutions de l'offre en transports collectifs, des itinéraires de mobilité douce, ainsi que les projets de développements à proximité du périmètre d'étude seront identifiés à l'aide de la Commune et localisés sur une carte.

Les VMCV étant en réflexion pour restructurer leur réseau, une coordination sera effectuée afin de définir le réseau de transports publics à l'état futur.

Charges de trafic futures sans projet

Une prise en compte des projets de développements futurs avoisinants, notamment la planification de réaménagement de la route de Chailly, ainsi que de leurs impacts respectifs (trafic généré supplémentaire attendu, reports de trafic, etc.) est nécessaire pour cette étape de travail. Sur la base des études de mobilité existantes ou d'hypothèses adaptées au contexte, les plans de charges aux heures de pointe du matin, du soir et journalières à l'horizon futur sans projet seront établis.

Les plans de charges journaliers de référence seront transmis au bureau d'environnement.

Exploitation des carrefours

Pour le giratoire de la Saussaz, les capacités utilisées futures à l'horizon d'étude défini avec le Maître d'Ouvrage, seront calculées aux deux heures de pointe du matin et du soir pour l'état de référence, afin d'évaluer leur fonctionnement. Les éventuels dysfonctionnements (totalement indépendants du site de la Maison de la sécurité publique) seront mis en évidence.

Phase 3 : Etat futur avec projet

Dimensionnement du stationnement

L'étude préliminaire a permis de définir le nombre de places de stationnement voitures, deux-roues motorisés et vélos. Citec affinera et précisera le dimensionnement du stationnement correspondant au programme retenu.

Génération de trafic du projet

La génération de trafic sera également affinée sur la base du stationnement mis à jour. La génération de trafic se fera selon deux méthodes différentes. La première méthode se basera sur les taux de rotations des places de stationnement et la seconde selon le nombre de déplacements et la part modale des employés.

Un tableau de synthèse présentant la génération aux heures de pointe du matin et du soir et sur la journée sera réalisé.

Affectation des charges de trafic

Dans cette phase, le trafic généré par le projet à chacune des deux heures de pointe et par jour est affecté sur le réseau. Les hypothèses définies dans l'étude préliminaires seront reprises. Ainsi, les plans de charges futures avec projet seront établis aux heures de pointe du matin et du soir, et sur la journée.

Les plans de charges journaliers seront transmis au bureau d'environnement.

Fonctionnement du réseau routier

Le fonctionnement et la capacité du giratoire de Saussaz, ainsi que du carrefour d'accès au site (entre la route de la Saussaz et le chemin des Cornaches) seront contrôlés pour l'état futur avec projet, aux deux heures de pointe du matin et du soir. Les éventuels dysfonctionnements liés au développement du site de la Maison de la sécurité publique seront mis en évidence et des pistes de mesures d'accompagnement seront proposées.

Accessibilité des urgences

Le fonctionnement des départs des véhicules d'urgence et leur circulation sur le réseau existant seront étudiés selon les itinéraires définis par le Maître d'Ouvrage. Les éventuels dysfonctionnements seront mis en évidence et des mesures d'accompagnement à court et long termes seront proposées.

Phase 4 : Mesures d'accompagnement

Réaménagement des axes routiers

Les accès du site, différenciés par types d'usagers, débouchant probablement sur le chemin des Cornaches, des esquisses d'intention seront réalisées pour le réaménagement de ce chemin : identification des gabarits notamment.

Les mesures d'accompagnement sur la route de la Saussaz (au niveau du giratoire et pour optimiser la progression des véhicules d'urgence) identifiées dans le chapitre 3.3 seront reprises et affinées. Une esquisse d'intention sera réalisée.

Citec interviendra en appui au bureau d'ingénieur civil pour la formalisation de ces deux projets de réaménagement. Par exemple, les girations des poids-lourds seront vérifiées à l'aide du logiciel Autoturn.

Amélioration de la desserte mobilité douce

Afin de proposer un itinéraire confortable et sûr pour les piétons et cyclistes jusqu'au site, des propositions d'amélioration de l'accessibilité pour ces usagers seront émises.

Données d'entrée

Les données suivantes devront être fournies au début de l'étude :

- L'horizon d'étude de la mise en service du site ;
- Les surfaces projetées par type d'activités au sein du site selon le programme retenu ;
- Les besoins spécifiques et itinéraires pour les véhicules d'urgence ;
- Les accès retenus au site ;
- L'emplacement du stationnement (sur site et hors site, notamment pour les visiteurs).

Planning et rendus de l'étude

Délais et planning de l'étude

Les éléments décrits ci-dessous peuvent être réalisés dans un délai de quatre à cinq mois. Ainsi, si comme souhaité par le Maître d'Ouvrage, l'étude commence début juillet 2023, elle pourra être rendue d'ici fin octobre 2023. A noter toutefois que pour être représentatifs, les comptages de trafic doivent être réalisés en dehors de vacances scolaires, soit si possible en juin 2023 pour ne pas ralentir le bon déroulement de l'étude.

Séances

Les séances prévues pour le bon déroulement du mandat sont les suivantes :

- Six séances de présentation (y compris une séance de coordination avec les VMCV) ;
- Deux ateliers participatifs.

Si la présence de Citec est souhaitée à une ou plusieurs séances supplémentaires, celles-ci seront facturées en sus.

Livrables

L'ensemble des éléments récoltés et des analyses seront compilés dans un rapport de synthèse largement illustrée, livrée en fin d'étude au format *.pdf.

Le support de présentation sera transmis à l'ensemble des participants en *.pdf après la réunion.

Conditions particulières

Propriété intellectuelle

Les éléments contenus dans la présente proposition restent la propriété de Citec Ingénieurs Conseils SA tant que le mandat correspondant n'a pas été conclu. La méthodologie et les éléments développés ici ne pourront être communiqués à des tiers ou exploités, pour quelque raison que ce soit, sans l'autorisation préalable de leurs auteurs.

Coûts de l'étude

Honoraires détaillés de la mission

Les honoraires nécessaires à la réalisation des prestations décrites dans notre proposition de mandat sont présentés ci-dessous.

Le coût total de la mission se décompose comme suit :

1. Phase 1 : Consolidation de l'état actuel	3'000.00 CHF
2. Phase 2 : Etat futur sans projet	4'900.00 CHF
3. Phase 3 : Etat futur avec projet	7'800.00 CHF
4. Phase 4 : Mesures d'accompagnement	6'400.00 CHF
5. Rédaction du rapport	3'000.00 CHF
6. Séances (6) et ateliers (2) (y.c. présentations)	8'900.00 CHF
Total des honoraires HT	34'000.00 CHF

Prestations sous-traitées

Le coût de campagne de comptages, réalisée par la société Datacollect, est le suivant :

1. Comptages directionnels en HPM et HPS (2)	1'500.00 CHF
Total des honoraires HT	1'500.00 CHF

Avec comme option le comptage suivant :

1. Comptages par tube	1'890.00 CHF
Total des honoraires HT des options	1'890.00 CHF

Coût total

Le coût total se calcule comme suit :

Honoraires selon § 0	34'000.00 CHF
Frais 3 %	1'020.00 CHF
Honoraires selon § 0	1'500.00 CHF
Total HT	36'520.00 CHF
TVA (7.7%) :	2'812.04 CHF
Total TTC	39'332.04 CHF
Arrêté à	39'000.00 CHF

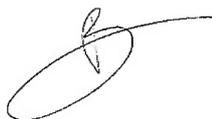
OPTION

Honoraires selon § 0	1'890.00 CHF
TVA (7.7%) :	145.55 CHF
Total TTC	2'035.55 CHF

Morges, le 28 mars 2023



Fabienne Verrey-Ochs
Ingénieur Transports EPFL
Responsable Citec Vaud



Brunhild Corfu
Ingénieur Transports EPFL
Chef de projet

Bon pour accord

Lieu et date :

Timbre et signature :

Association Sécurité Riviera - ASR
A l'Att. de M. Frédéric Pilloud
Rue du Lac 118
Case Postale 434
1815 Clarens

**Mention : Offre étude projet
d'aménagement routier lié à la maison de
la sécurité à Montreux**

Corseaux, le 24 octobre 2022

St-Légier-La Chiésaz : Aménagement routier - maison de la sécurité - Montreux (300075)
Offre de prestations et estimation d'honoraires pour un mandat d'ingénieur civil

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à votre aimable demande, nous avons le plaisir de vous présenter notre offre de prestations et notre devis d'honoraires pour le mandat cité en référence.

1. Objet de l'étude / prestations selon votre demande

L'Association Sécurité Riviera souhaite réaliser une maison de la sécurité sur la parcelle 2019 à Montreux. Il est prévu d'établir un plan d'affectation dans une procédure coordonnée avec un projet routier. Notre offre traite uniquement du futur projet routier et se base sur les documents reçus par mail le 11 octobre 2022 par le bureau Repetti Sàrl contenant :

- 220516_ASR_Etude de faisabilité_volet durabilité ;
- 220609_ASR_Etude de faisabilité_rapport_synthese ;
- 220609_ASR_Etude de faisabilité_volet mobilité ;
- 220609_ASR_Etude de faisabilité_volet urbanisme ;
- 220922 24 heures.

Le projet routier comprendra :

- L'élargissement du chemin des Cornaches pour permettre l'accès à la maison de la sécurité publique ;
- L'adaptation du carrefour Cornaches-Chailly ;
- Des adaptations de la route de Chailly (passage piéton, arrêt de bus, evt trottoirs) ;
- L'adaptation des réseaux souterrains.

Etant donné qu'une partie du projet se situe sur une route cantonale en traversée de localité, la DGMR sera intégrée dès le début du projet.

2. Contenu des prestations à réaliser

En référence au « règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieurs civils » SIA 103 : 2020, les prestations à comprendre dans notre proposition se rapportent aux phases suivantes (§ 7.7).

31 Avant projet

- Demander les services existants et leurs intentions notamment les raccordements ;
- Elaborer les tracés routier ainsi que les divers aménagements ;
- Elaborer les tracés de dévoiement et raccordements pour les différents services ;
- Elaborer les différents profils ;
- Participer et/ou organiser des séances de coordination avec Transitec, la DGMR, ASR,... pour notamment élaborer les bases du projet (admis 3 séances).

32 Projet définitif

- Fixer les niveaux des accès et les principes de raccordement pour les services ;
- Calculer les niveaux ;
- Elaborer le projet d'éclairage public ;
- Elaborer les plans et documents nécessaires ;
 - a) Plan de situation ;
 - b) Profil en long ;
 - c) Profil types ;
 - d) Rapport technique.
- Estimer le coûts des travaux ;
- Participer et/ou organiser des séances de coordination (admis 3 séances).

33 Enquête publique

- Préparer les documents nécessaires à l'examen préalable ;
- Adapter les documents si nécessaire ;
- Préparer les documents pour la mise à l'enquête.

Remarques : Les plans des accès, les principes d'aménagement de la parcelle ainsi que les niveaux et pentes sont nécessaires à l'élaboration du projet et doivent être mis à notre disposition dès le début du projet.

3. Prestations non comprises

Les prestations suivantes, nécessaires à l'accomplissement du mandat, ne sont pas comprises dans notre offre :

- Réalisation d'un relevé caméra des canalisations existantes ;
- Réalisation d'un relevé topographique ;
- Les prestations de géomètre ;
- Les prestations pour le compte de tiers.

4. Equipe de projet

Pour mener à bien ce mandat, nous mettons à votre disposition l'équipe de projet suivante :

Nom	Formation	Rôle dans le projet	Tarif
- Bastien Schobinger	Ing. civil dipl. EPF	Chef de projet	C
- Pierre Laurencet	Dr. ing. civil dipl. EPF	Assistant chef de projet	B
- Bozica Aleksic	CFC	Dessinatrice	D
- Karine Malherbe	CFC	Secrétaire	G

5. Base de l'offre :

Nous vous proposons de travailler sur la base d'un mandat au tarif-temps. Les tarifs horaires appliqués sont basés sur ceux de l'état de Vaud 2022 (DGMR). Nos frais vous seront facturés forfaitairement à hauteur de 3 % des honoraires.

- Ing. civil dipl. EPF : Tarif B / C Fr. 164,--/h / Fr. 140,--/h
- Dessinateur CFC : Tarif D Fr. 120,--/h
- Personnel administratif : Tarif G Fr. 85,--/h

Notre estimation des honoraires et frais selon les prestations demandées peut être résumée ainsi :

Prestations	B	C	D	G
31 Avant-projet	2	25	35	2
32 Projet définitif	2	35	45	2
33 Enquête publique	1	15	15	5
Total des heures	5	75	95	9
Tarifs	164.00 CHF	140.00 CHF	120.00 CHF	85.00 CHF
Honoraires	820 CHF	10'500 CHF	11'400 CHF	765 CHF

Total Honoraires	23'485 CHF
Frais 3%	705 CHF
Etudes d'éclairage	2'000 CHF
Total honoraires et frais	26'190 CHF
TVA 7.70%	2'017 CHF
Grand Total	28'206 CHF

Ce montant doit être compris comme un estimatif confortable qui ne devrait pas être dépassé.

Nos factures vous seront présentées mensuellement sur la base d'un décompte des heures effectivement consacrées à l'affaire.

6. Sous-traitant

Pour mener à bien ce mandat, nous allons sous-traiter une partie de la conception du projet d'éclairage public à :

Nom	Entreprise
- Frédéric Ranzoni	Romande Energie – Rte d'Evian 39 – 1845 Noville

En espérant que cette offre corresponde à votre attente et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos salutations les meilleures.



.....
Pierre LAURENCET



.....
Bastien SCHOBINGER